

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES  
ET DE GESTION (F.A.S.E.G.)  
PROGRAMME DE TROISIEME CYCLE  
INTER-UNIVERSITAIRE EN ECONOMIE (P.T.C.I.)

MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME  
D'ETUDES APPROFONDIES EN ANALYSE ECONOMIQUE

Option : Macro-économie Appliquée

Thème :

**« LA CONVERGENCE DES ECONOMIES DE L'UEMOA. »**

Présenté et soutenu publiquement par :

**Mdjassiri Moinahalima**  
**Housnat SARR**

Sous la direction de : M. Abdoulaye DIAGNE  
Maître de Conférences Agrégé

JURY

|             |                    |                              |
|-------------|--------------------|------------------------------|
| Président : | M. Moustapha KASSE | Professeur                   |
| Membres :   | M. ....            | Maître de conférences Agrégé |
|             | M. ....            | Maître de conférences Agrégé |

Février, 1999

## **Les dédicaces**

### **Je dédie ce mémoire à :**

**Mes parents qui m'ont encouragé à aller le plus loin possible dans la poursuite de mes ambitions ;**

**Mon mari pour son attention et son écoute, lui qui a toujours su me faire relativiser les choses dans les moments les plus difficiles ;**

**Mon frère qui a toujours été présent à mes côtés ;**

**Sylvie JAVELOT pour ses conseils et son soutien constant dans la réalisation de ce travail ;**

**La famille Aziz et Yvette GAYE pour leur soutien moral sans faille.**

## LES REMERCIEMENTS

Le Doyen, professeur **Moustapha KASSE** pour ses qualités humaines, sa disponibilité et sa rigueur ;

Le professeur **Abdoulaye DIAGNE** pour son encadrement exemplaire et sans complaisance au moment où les doutes les plus aigus se font jour ;

Le professeur **Karamoko KANE** pour sa compréhension et sa disponibilité sans aucune discrimination ;

Le professeur **Adama DIAW** pour ses qualités pédagogiques ;

Le professeur **ONDO OSSA** pour ses conseils et la qualité de ses enseignements ;

Le professeur **Bachir DIAGNE**, conseiller à la présidence, pour son assistance continue ;

Madame **Aurore SERRANO** pour ses encouragements et son assistance ;

Monsieur **Cheickh SOW** de la BCEAO (siège) pour sa gentillesse et sa capacité d'écoute ;

Monsieur **Stanley BANSAH** responsable de la bibliothèque du COFEB qui s'est toujours montré disponible et prêt à aider ;

Je remercie également tous les étudiants du PTCI en particulier ceux de la troisième promotion ainsi que Monsieur **Mor DIOP** pour son apport dans la confection des statistiques nécessaires à ce travail.

## Sigles et Abréviations

|         |  |
|---------|--|
| BAD:    | Banque Africaine de Développement.   |
| BCEAO:  | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.   |
| BEAC:   | Banque des Etats d'Afrique Centrale.   |
| BOAD:   | Banque Ouest Africaine de Développement.   |
| BM :    | Banque Mondiale.   |
| CEAO:   | Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest.   |
| CEDEAO: | Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest.  |
| FMI :   | Fonds Monétaire International.   |
| F.CFA:  | Franc de la Communauté Financière Africaine/ les pays de l'UEMOA<br>Franc de la Coopération Financière Africaine/ les pays de la zone BEAC |
| UDEAC:  | Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale.  |
| UMOA:   | Union Monétaire Ouest Africaine.   |
| UEMOA:  | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.   |
| UEM :   | Union Economique et Monétaire  |
| ZMO:    | Zone Monétaire Optimale.   |

# SOMMAIRE

Pages

---

|   |   |
|---|---|
| <b><u>INTRODUCTION GENERALE</u></b> ..... | 1 |
|---|---|

|   |   |
|---|---|
| <b><u>CHAPITRE I : Cadre théorique de l'analyse des critères d'optimalité</u></b> ..... | 6 |
|---|---|

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Introduction</b> ..... | 6 |
|---------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>SECTION I / Les critères traditionnels d'optimalité</b> ..... | 7 |
|--|---|

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| A- Les théories traditionnelles..... | 7 |
|--------------------------------------|---|

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| I/ Les critères traditionnels..... | 8 |
|------------------------------------|---|

|   |    |
|---|----|
| II/ Analyse en termes d'avantages- coûts..... | 11 |
|---|----|

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| B- La nouvelle théorie..... | 13 |
|-----------------------------|----|

|  |    |
|--|----|
| I/ La contribution de la théorie des anticipations rationnelles..... | 13 |
|--|----|

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| II/ L'incohérence temporelle..... | 15 |
|-----------------------------------|----|

|   |    |
|---|----|
| <b>SECTION II / <u>La convergence</u></b> ..... | 16 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| A- Les nouvelles formulations macro-économiques ..... | 17 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| B- La convergence réelle ou « rattrapage »..... | 19 |
|---|----|

|                          |    |
|--------------------------|----|
| I/ Aspect théorique..... | 20 |
|--------------------------|----|

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| II/ Les applications empiriques..... | 24 |
|--------------------------------------|----|

|                         |    |
|-------------------------|----|
| <b>Conclusion</b> ..... | 27 |
|-------------------------|----|

|   |    |
|---|----|
| <b><u>CHAPITRE II : De l'intégration monétaire à l'intégration économique Ouest africaine</u></b> ..... | 29 |
|---|----|

|                           |    |
|---------------------------|----|
| <b>Introduction</b> ..... | 29 |
|---------------------------|----|

|   |    |
|---|----|
| <b>SECTION I / <u>L'intégration monétaire ouest africaine</u></b> ..... | 30 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| A- L'organisation et le fonctionnement de l'UMOA..... | 32 |
|---|----|

|  |    |
|--|----|
| B- Les politiques monétaires communes..... | 36 |
|--|----|

|   |    |
|---|----|
| <b>SECTION II/ <u>La dynamique d'intégration économique de l'UEMOA</u></b> .....                | 43 |
| A- Relation intégration économique/ intégration monétaire.....                                  | 44 |
| B- Les objectifs de l'intégration économique .....  | 45 |
| I/ Principes généraux du traité de l'UEMOA.....   | 46 |
| II/ Organisation de la convergence des politiques économiques.....                              | 50 |
| <b>Conclusion</b> .....   | 56 |
|   |    |
| <b><u>CHAPITRE III : Analyse de la convergence</u></b><br><b>des économies de l'UEMOA</b> ..... | 57 |
|   |    |
| <b>Introduction</b> .....   | 57 |
|   |    |
| <b>SECTION I/ <u>L'analyse de la convergence macro-économique</u></b> .....                     | 57 |
| A- Quelques indicateurs d'intégration régionale.....  | 58 |
| B- Les performances macro-économiques.....  | 60 |
| C- L'analyse des critères de convergence.....   | 67 |
|   |    |
| <b>SECTION II/ <u>L'analyse empirique de la convergence</u></b> .....                           | 72 |
| A- Méthodologie d'analyse de la convergence.....  | 72 |
| B- Source des données.....  | 73 |
| C- Interprétation des résultats.....  | 74 |
|   |    |
| <b><u>CONCLUSION GENERALE</u></b> .....   | 82 |
|   |    |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....  | 89 |
|   |    |
| <b>ANNEXES</b> .....  | 93 |

## INTRODUCTION GENERALE

A l'heure de la mondialisation, les intégrations régionales constituent une solution « second best » par rapport au libre-échange intégral, par leur tentative de protection vis-à-vis de l'extérieur . L'intégration régionale comprend plusieurs dimensions, notamment l'intégration économique et l'intégration monétaire. L'intégration économique suppose une union économique ( marché commun et coordination des politiques économiques) et une unification des politiques économiques. L'intégration monétaire est marquée par l'existence, soit d'une monnaie unique, soit d'une structure de parités fixes. De nombreux auteurs ont défini l'intégration régionale sous forme d'étapes. Si certains considèrent l'intégration monétaire comme l'étape ultime du processus d'intégration, d'autres insistent sur le degré d'intégration économique et financière comme préalable à la construction d'une union régionale.

Ainsi, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont privilégié l'intégration monétaire en créant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en 1962, avant d'aborder l'intégration économique en 1994. L'un des objectifs de ce processus d'intégration économique est la convergence des économies candidates. Cette convergence a deux connotations distinctes. La convergence macro-économique qui concerne le rapprochement des performances et des politiques économiques des Etats membres (croissance, inflation, solde budgétaire, poids de la dette publique) et la convergence réelle ou « rattrapage » qui concerne la réduction des écarts de développement au sein de l'Union. La convergence, liée aux structures économiques et sociales, renvoie à l'homogénéisation des niveaux de revenus par tête.

Après trente six ans d'existence et d'expériences, l'Union monétaire Ouest Africaine soulève le débat sur la convergence dans un sens qui lui est défavorable. Si l'UMOA a atteint la convergence macro-économique en termes de désinflation, elle n'a pas favorisé la convergence réelle. Alors que la convergence économique était l'un des objectifs fondamentaux de l'UMOA à sa création, force est de constater que cet espoir a vite rencontré ses limites, les gains de convergence étant très insuffisants :

- en effet, la stabilité monétaire n'a pas permis de drainer l'épargne intérieure et favoriser son investissement dans les pays membres, de manière à promouvoir un développement équilibré de la zone ;

- les échanges entre les pays de l'UMOA restent faibles (environ 6% des échanges totaux de ces pays) et dominés par les échanges avec l'Union Européenne qui occupe la première place avec une part de 37 à 55 % dans les échanges commerciaux de ces pays<sup>1</sup> ;

- la faiblesse de la mobilité de travail dans la zone intra-communautaire ;

- les écarts dans les niveaux de développement économique sont nets. Ainsi, deux pays de la zone en l'occurrence, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, représentent à eux seuls près de 70% du PIB total de l'Union. De même, les revenus par tête dans les pays les plus pauvres de la zone (Burkina, Niger, Mali) sont compris entre 45% et 65% de la moyenne communautaire alors que ceux des pays riches de cette même zone sont entre 147% et 190% (Côte d'Ivoire, Sénégal).

Dans ce contexte difficile, marqué également par une globalisation croissante de l'économie mondiale et une multiplication des blocs régionaux tels que l'ALEA et l'ALENA<sup>2</sup>, l'UMOA décide de consolider et d'accélérer l'intégration économique de ses pays membres par la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) le 10 janvier 1994. Son objectif final est la mise en place d'une zone de libre-échange économique et la coordination des politiques économiques. Le traité de l'UEMOA définit divers critères de convergence essentiellement budgétaires (le ratio investissements/ressources internes, le ratio masse salariale/recettes fiscales, le ratio solde primaire de base/recettes fiscales, l'exclusion de nouvelle accumulation d'arriérés de

<sup>1</sup> Ces données proviennent des statistiques monétaires et financières de la BCEAO.

<sup>2</sup> ALEA: Accord de Libre Echange des Etats Asiatiques (Indonesie, Brunei, Malaisie, Philipines, Singapour et

paiements intérieurs et extérieurs) auxquels s'ajoute le critère du taux d'inflation. Les pays de l'UEMOA doivent également respecter les critères de convergence<sup>3</sup> définis par la CEDEAO dont l'objectif final est de former une Zone Monétaire Unique (ZMU) à l'horizon 2000.

L'ensemble de ces critères constituent en fait, des indicateurs de bonne gestion économique et leur respect n'est pas simplement un test de qualification en vue d'une adhésion mais un engagement des Etats participants à maintenir une politique favorable à la croissance durable, à l'emploi et à la préservation du pouvoir d'achat.

La réalisation d'un tel objectif nécessite une étude approfondie des critères d'optimalité et de convergence.

La question de la capacité des unions régionales à assurer la convergence économique intéresse au plus haut niveau la théorie économique. La convergence des économies (soit la tendance des pays pauvres à rattraper les pays riches) a fait déjà l'objet d'études avec le modèle de SOLOW en 1956. L'expérience européenne a donné un nouvel éclairage au processus d'intégration régionale avec le thème de la convergence. Dès lors, la convergence économique constitue un préalable dans la réalisation des intégrations régionales. Les nouvelles recherches s'inspirent de la théorie des zones monétaires optimales, initiée par Mundell (1961), qui s'efforce de répondre à la question suivante: à partir de quels critères peut-on considérer que des espaces monétaires nationaux ont intérêt à se rassembler et à former une seule zone monétaire marquée par l'existence soit d'une monnaie unique, soit d'une structure de parités fixes ? Cette question de portée générale, est d'actualité. Les nouveaux arguments en faveur des zone monétaires sont au contraire issus de la reconnaissance des avantages de la convergence économique et financière. L'idée principalement émise est que les différences de structures économiques qui subsistent au sein des pays membres seront à l'origine des coûts d'ajustements. Mais ces coûts seront d'autant plus limités que les structures économiques se ressemblent. Des auteurs tels que Bourguinat (1976) et Klindelberger (1986) avancent le critère de convergence des préférences (ou préférences homogènes) en matière d'objectif de stabilité

---

thaïlande) ; ALENA: Accord de Libre Echange Nord Américain (USA , Canada et Mexique)

interne (lutte contre l'inflation) qui exige un consensus sur les choix principaux des politiques économiques. Ces nouvelles formulations sont à l'origine des procédures d'harmonisation conduisant à la multiplication des critères de convergence des blocs régionaux : l'Union Européenne, la CEDEAO, l'UEMOA.

L'objectif de notre recherche est d'identifier un processus de convergence dans l'UEMOA. A cet effet, nous analyserons la convergence à la fois d'un point de vue théorique et empirique. Les résultats obtenus nous permettront de définir les instruments de politiques et de stratégie pour l'obtention d'un plus grand degré de convergence des économies de l'UEMOA.

Notre analyse de la convergence vise également à apporter une réponse à la question du degré de ressemblance des économies de l'UEMOA à un moment où tout le monde s'accorde à dire que tous les pays membres ne sont pas logés à la même enseigne, à cause de profondes différences entre les structures économiques et sociales.

L'intérêt de notre recherche se situe à plusieurs niveaux:

1) Dans un contexte international marqué par la reconnaissance de la coordination des politiques macro-économiques, la question de la convergence des économies de l'UEMOA trouve tout son intérêt dans les effets des politiques macro-économiques nationales et dans l'évidence de l'existence de réseaux de convergence. Aussi, la théorie économique et l'expérience internationale suggèrent que, pour que la politique de coordination soit efficace, il doit y avoir un degré de convergence entre les pays.

2) Alors que les études sur la convergence des pays de l'Union européenne sont nombreuses et variées, peu de travaux se sont intéressés au cas de l'UEMOA comme ceux de M.L.DIALLO (1996) et A. Becart & A.O.Ossa (1997) <sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> ( variabilité du taux de change, taux d'inflation, ratio du déficit budgétaire sur PIB, le financement du déficit budgétaire par la Banque centrale).

<sup>4</sup> M. L. Diallo, L'UMOA est -elle une zone monétaire optimale?, CREA 1996.

A. BECART & A. O. OSSA, Zones monétaires optimales dans les Unions monétaires de la zone franc en Afrique, AIELF ? MAI 1997.

3) La marche vers l'UEMOA a été immédiate et non graduelle et il se pose alors la question de la compatibilité entre l'UEMOA et le processus de rattrapage des Etats membres.

Notre plan de travail va s'articuler autour de trois chapitres. Le premier chapitre consiste en une analyse des théories des zones monétaires optimales avant d'examiner les travaux sur la convergence. Dans un second chapitre, nous tenterons de mettre en relief les différentes stratégies suivies par l'UEMOA dans le cadre de l'intégration monétaire et économique. Enfin, le troisième chapitre portera sur l'analyse empirique de la convergence des Etats de l'UEMOA.

## **CHAPITRE I : ANALYSE THEORIQUE DES CRITERES D'OPTIMALITE.**

Les unions régionales ont pour principales justifications la suppression des obstacles aux échanges à l'échelle réduite d'un groupe de pays, à défaut du libre échange mondial, et la réalisation des économies d'échelle nécessaires à la production industrielle. L'intégration régionale comprend diverses dimensions, notamment l'intégration monétaire, susceptible d'exercer une influence sur le développement des pays participants. Si l'Union européenne a privilégié d'abord l'intégration économique, les pays de l'UMOA ont quant à eux favorisé l'union monétaire.

Sur le plan théorique, il faut repartir de la théorie des zones monétaires optimales (ZMO) qui s'est efforcée de définir un certain nombre de critères susceptibles d'être utilisés pour caractériser une zone monétaire optimale. Avec le processus d'unification monétaire européenne, la théorie des zones monétaires optimales, depuis le début des années 80, suscite une réflexion intense. Cette littérature puise ses recherches dans les travaux des années 60, mais la façon de poser le problème s'est nettement déplacée. En effet, la question de l'intégration régionale (quelque soit d'ailleurs le chemin emprunté) s'analyse en termes de convergence des économies membres. Les travaux sur la convergence tout en s'inspirant des zones monétaires optimales (ZMO) initiées par MUNDELL étudient d'autres problèmes que ceux des ZMO.

Ainsi, il serait donc intéressant dans ce chapitre de présenter, dans une première section les critères traditionnels des zones monétaires optimales (ZMO) qui nous livrent des enseignements intéressants mais d'une portée limitée. Dans une deuxième section, nous aborderons un nouveau type d'analyse, notamment la convergence considérée comme un autre critère d'optimalité.

## **SECTION I / LES CRITERES TRADITIONNELS D'OPTIMALITE.**

Depuis 1960, la question des unions monétaires a fait l'objet de nombreuses réflexions dans la littérature économique. Toutefois, la façon de poser le problème s'est nettement déplacée d'un point de vue macro-économique vers un point de vue micro-économique.

La notion de zone monétaire optimale a été proposée pour la première fois par **MUNDELL** (1961) dans son analyse sur les régimes de changes.

De manière générale, une zone monétaire optimale peut être définie comme une réunion d'espaces économiques qui sont soumis soit à un régime de monnaie unique, soit à un régime de change fixe entre les différentes monnaies à l'intérieur de la zone.

Dans cette section, nous allons présenter, d'une part ; les théories traditionnelles et d'autre part ; la nouvelle théorie des zones monétaires optimales (ZMO).

### **A / Les Théories traditionnelles**

Les premières théories sur les zones monétaires optimales (ZMO) étaient axées essentiellement sur deux points. D'abord, elles cherchaient à décrire les caractéristiques structurelles d'une économie nationale qui rendraient les variations du taux de change vis-à-vis des monnaies des autres pays inefficaces ou inutiles. Ensuite, elles étudiaient les coûts et bénéfices pour une nation voulant adhérer à une zone monétaire.

En ce qui concerne le premier point, plusieurs critères sont appropriés pour choisir les pays susceptibles de former une union monétaire.

## I/ Les critères économiques et financiers.

### 1) Les critères économiques

#### a) la mobilité des facteurs du travail.

Le débat entre changes fixes et changes flottants a amené **MUNDELL** (1961) à s'intéresser aux coûts que supporterait un pays donné A, s'il se décidait à avoir un taux de change fixe avec un autre pays B.

Pour cela, il suppose que pour une raison quelconque, une partie de la demande de A se dirige vers B. Ce déplacement de la demande de A en faveur des produits de B, va provoquer le chômage en A et une inflation en B.

De ce fait, les deux pays sont en situation défavorable. Or la mobilité des facteurs, si elle existe, offre différentes solutions à ce problème.

- S'il y a fixité des changes et immobilité des facteurs, toute politique monétaire expansionniste menée dans A pour lutter contre le chômage, se traduira par un déséquilibre de sa balance des paiements car il y aura inflation et un accroissement des importations. Toute politique de désinflation en B entraînera ainsi la déflation, donc un recul de la croissance. Il y a donc un conflit d'objectifs qui ne peut être géré que par le recours aux changes flexibles. Autrement dit, la flexibilité des changes va palier le degré de mobilité des facteurs.

- Les facteurs de production sont parfaitement mobiles entre A et B. Dans ce cas, l'équilibre reviendra par un simple déplacement de la main-d'œuvre de A vers B, car les facteurs de production qui partent de A vont entraîner une augmentation de l'offre de biens et services en B qui va absorber la hausse des prix.

Pour **MUNDELL**, donc, la mobilité du travail entre les pays réduit la nécessité d'une variation du taux de change en tant qu'instrument pour restaurer la compétitivité externe et pour éliminer les déséquilibres externes, puisque la mobilité du travail des régions tendrait vers la convergence des salaires et autres coûts (égalité du facteur-prix). Etant donné que le degré de mobilité du travail peut être lié à la distance géographique, ce critère est souvent utilisé comme support des unions monétaires entre Etats voisins.

Ainsi, **MUNDELL** pense que la frontière d'une ZMO est la limite à partir de laquelle il n'y a plus mobilité des facteurs. La ZMO devient ainsi une zone où il y a mobilité des facteurs à l'intérieur et immobilité à l'extérieur.

### b) la flexibilité des prix et des salaires.

Quand les prix et salaires sont flexibles entre les régions, l'ajustement des déséquilibres entre les pays peut être moins associé au chômage dans une région et l'inflation dans une autre, diminuant ainsi le besoin d'ajuster le taux de change.

La thèse de MUNDELL a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment par celle de KENEN (1964) qui trouve ce critère irréaliste, il conduit à des ZMO trop petites et trop nombreuses ce qui réduit considérablement le domaine de validité de la ZMO.

L'ensemble de ces critiques a conduit certains auteurs à formuler d'autres critères en complément de ceux de MUNDELL.

### c) Le degré d'ouverture

MCKINNON (1963) définit une ZMO comme une zone dans laquelle les politiques monétaires et fiscales sont utilisées pour atteindre trois objectifs à savoir :

- Le plein emploi ;
- La stabilité des prix ;
- L'équilibre de la balance des paiements (BP).

MCKINNON assoit son analyse sur la distinction entre biens échangeables et biens non échangeables. Les biens échangeables sont les biens exportables et importables qui sont plus nombreux que les exportations et les importations à cause de la consommation intérieure d'une partie des biens exportables et de la production nationale d'une partie des biens importables. Pour lui, le critère de réalisation d'une ZMO est le degré d'ouverture du pays mesuré par le ratio biens échangeables / biens non échangeables. Plus une économie est ouverte, moins les taux de change flexibles ont d'effet pour rééquilibrer la balance, puisque tous les prix varient avec le change. Il faut alors utiliser les politiques monétaires et fiscales et adopter les taux de change fixes. Donc, plus ce ratio est élevé, plus le pays est ouvert à l'extérieur et est sensible à l'instabilité des prix, plus il a intérêt à avoir des changes fixes. Le flottement ici est alors dommageable pour la stabilité des prix. La principale critique adressée à MCKINNON est que ce critère reste difficilement quantifiable dans la mesure où la notion même de bien échangeable / bien non échangeable est ambiguë.

Pour mesurer ce ratio on utilise souvent les rapports suivants : commerce extérieur/PNB ou commerce intra-zone/commerce extérieur total.

d) Le degré de diversification des économies nationales.

**KENEN** (1964) a critiqué l'hypothèse de régions mono-productrices de **MUNDELL**. Pour **KENEN**, le critère de réalisation d'une ZMO serait la diversification de l'économie. En effet, seule une économie diversifiée est capable de faire face aux chocs asymétriques et à certains effets néfastes (chômage, inflation...). Ainsi une économie diversifiée pourrait entrer en relation avec le reste du monde dans un système de change fixe alors qu'une économie non diversifiée devrait adopter les changes flexibles.

L'avantage de la diversification est qu'elle permettrait de diminuer l'impact d'un choc négatif affectant un produit et de prévenir le besoin de variation dans les prix relatifs à travers le taux de change.

2) Les critères financiers : le degré d'intégration financière

D'après **INGRAM** (1969) et **SCITOVSKY** (1967), l'équilibre de la balance commerciale ne doit pas seulement être conçu du point de vue commercial mais aussi financier. C'est pourquoi il faut s'intéresser aux critères financiers de l'économie. Ils estiment qu'un grand degré d'intégration des marchés financiers élimine la nécessité des changes flexibles pour résorber les déséquilibres de balance de paiement. Ainsi pour eux, une ZMO est une zone avec un fort degré d'intégration des marchés financiers, ce qui veut dire que le pays peut facilement soutenir sa monnaie sur le marché des changes grâce à la mobilité des facteurs.

Les critiques faites à **MUNDELL** peuvent s'adresser aussi à ces auteurs dans la mesure où l'intégration financière suppose la mobilité des capitaux.

3) L'intégration fiscale

Pour **JOHNSON** (1975), un haut degré d'intégration fiscale entre deux pays permet de mieux amortir les divers chocs à travers les transferts fiscaux d'une région à faible taux de chômage à une région à taux de chômage élevé. En retour, l'harmonisation

fiscale implique généralement que les pays membres d'une union monétaire adhèrent à une forme d'union politique.

L'ensemble de ces critères n'ont pas réussi à épuiser la théorie des zones monétaires optimales (ZMO). Aussi, de nouvelles approches sont apparues avec de nouvelles formulations.

## II/ L'analyse en termes d'avantages- coûts.

L'analyse précédente ne s'intéressait qu'à l'ajustement macro-économique : les avantages de la zone monétaire étaient seulement perçus à travers le critère de la politique de stabilisation macro-économique. Les nouveaux arguments en faveur des zones monétaires sont au contraire issus de la reconnaissance des avantages micro-économiques de la monnaie unique. Ces travaux modernes s'inspirent des critères centrés sur une appréciation des coûts et des avantages de la zone monétaire, proposés par **ISHIYAMA** (1975) et **TOWER- WILETT** (1976). Ces auteurs montrent que les gains d'appartenance sont essentiellement micro-économiques et collectivement partagés par tous les pays membres.

Cette approche qui a été reprise par **BEAN** (1992) consiste à évaluer les avantages et les coûts de l'entrée d'un pays dans une union monétaire. Ces développements cherchent à clarifier les coûts et avantages d'une participation à une zone monétaire afin qu'un pays puisse faire le bon choix en décidant de joindre ou non une zone monétaire. L'inconvénient du mauvais choix est le coût élevé de la dissolution des liens monétaires plus tard.

En plus de la description des caractéristiques qui favorisent l'adhésion à une union monétaire, cette analyse s'efforce d'énumérer les coûts et bénéfices d'une nation adhérant à une zone monétaire. Les premiers auteurs notent par exemple, que l'avantage pour l'adoption d'une monnaie unique est qu'elle élimine le risque du taux de change équivalent aux coûts de transaction pour celui ayant une aversion du risque. Ainsi, une monnaie unique accroît le rôle de la monnaie comme unité de compte et réduit les autres coûts de transaction tels que les coûts d'information, de recherche et de calcul.

Par ailleurs, l'adoption d'une monnaie unique élimine le besoin pour les firmes de maintenir un staff pour la recherche des monnaies de changes à l'intérieur de la zone .

Et le coût principal traditionnellement attribué lorsqu'un pays décide de rejoindre une union monétaire est la perte de l'indépendance de la politique monétaire. Ainsi, quand une nation adhère à une union monétaire la formulation de la politique monétaire n'est plus faite au niveau national mais au niveau de l'union. Si un pays a un taux élevé de chômage lié à celui des autres membres de l'union, il ne peut plus atténuer sa politique monétaire pour réduire son taux de chômage sauf si les autres membres sont d'accord pour alléger leur politique monétaire à l'intérieur de l'union.

Si, comme l'affirment certains auteurs sur le sujet, il existe une relation à long terme entre le chômage et l'inflation (la courbe de PHILIPIS), une nation paie un prix élevé pour rejoindre une union monétaire du fait qu'elle ne puisse utiliser la politique monétaire comme moyen de résoudre le dilemme chômage- inflation.

Cette approche tout en reconnaissant les avantages, souligne aussi les coûts attachés à l'union monétaire.

#### 1/ les avantages.

- l'amélioration de la valeur liquide de la monnaie c'est-à-dire l'élargissement du pouvoir libérateur (exemple : le FCFA a plus de pouvoir libérateur que le naira nigérian);
- l'élimination des coûts de gestion des ressources extérieures : élimination des frais de change et de convertibilité dans les autres monnaies;
- l'élimination de la spéculation : réduction de la volatilité du taux de change.

2/ les coûts : plusieurs sortes de coûts d'une union monétaire sont identifiées dans la littérature :

- perte de l'autonomie monétaire c'est-à-dire perte du seigneuriage des pays à haute inflation, (le seigneuriage est le revenu que le gouvernement obtient en finançant ses déficits budgétaires à travers l'impression de la monnaie plutôt que le paiement de la dette ; puisque à un chômage constant ceci conduirait à l'inflation, il est fréquemment imputé à la taxe- inflation). De plus, l'union monétaire force une convergence des taux d'inflation et ce taux est supposé être bas ;
- aggravation de la relation inflation- chômage puisqu'il y a une banque centrale

supranationale généralement indépendante qui fixe les politiques monétaires communes pour tous les Etats (et généralement, une banque centrale indépendante opte souvent pour une politique monétaire plutôt restrictive avec moins d'inflation et un chômage élevé) ;

- acceptation de la non manipulation du taux de change qui est un instrument très important de politique économique : en effet, le taux de change étant un instrument de compétition, permet aux économies d'être compétitives sur le plan international et permet également de corriger les déséquilibres structurels ;

- crainte que les pays à croissance forte puissent attirer tous les capitaux.

## **B/ «La nouvelle Théorie»<sup>5</sup>.**

Récemment, la théorie des zones monétaires optimales a été modifiée selon les développements dans les autres domaines de la théorie macro-économique. Deux développements sont particulièrement pertinents :

Le premier concerne la formation des anticipations rationnelles, laquelle a des implications quant à la relation qui existe entre inflation et chômage dans le long et le court terme. Si une telle relation n'existe pas, il est donc préférable pour les nations de cibler un faible taux d'inflation .

Le second développement, l'idée d'incohérence temporelle, fournit une conduite aux autorités monétaires pour rendre plus crédibles leurs engagements dans la lutte contre l'inflation.

### **I/ La contribution de la théorie des anticipations rationnelles.**

#### **a) La courbe de Philips et l'inefficacité de la politique monétaire.**

La réalisation de la ZMO a évolué vers la comparaison des courbes de Philips des Etats membres. L'idée initiale d'une relation permanente entre inflation et chômage était contredite par l'expérience de la fin des années 70 et du début des années 80, laquelle

---

<sup>5</sup> Les développements de cette section sont tirés de George S. Tavlas : The theory of optimum currency Areas Revisited dans International Economics and International Economics Policy, a reader, second edition, Philip King, p357-363.

voyait la coexistence d'un chômage croissant et d'une inflation plus élevée dans de nombreux pays. Ainsi, les théoriciens des anticipations rationnelles déduisent que le taux de chômage ne peut être diminué en augmentant le taux d'inflation. De ce fait, ils préconisent le régime des taux de changes flottants et des politiques monétaires indépendantes dont l'avantage est l'aptitude de choisir un taux d'inflation différent des autres pays sans effet sur le chômage. Si les variations de l'offre de monnaie n'ont pas d'effets réels à long terme sur l'économie, alors la politique monétaire est «neutre».

b) La notion d'ancrage nominal.

Une union monétaire entre deux pays, réalisée par exemple par des taux de changes fixes, impose des taux d'intérêt identiques dans les deux pays. Il y a, cependant, plusieurs niveaux de taux d'intérêt nominaux - niveaux d'offre de monnaie- qui peuvent remplir l'engagement du taux de change fixe. Par conséquent, les pays doivent convenir de la façon dont la politique monétaire doit être conduite. En d'autres mots, ils doivent avoir un mécanisme institutionnel qui détermine le stock de monnaie dans le système : c'est le besoin de fournir un ancrage nominal au système.

Cette solution a des implications pour l'aptitude des pays qui sont membres d'une union monétaire à conduire une politique monétaire anti-récessionniste.

Deux sortes d'arrangements peuvent être effectués pour fixer le stock de monnaie dans une union monétaire: les systèmes symétriques dans lesquels les membres coopèrent dans la recherche d'une solution politique; et les systèmes asymétriques dans lesquels un pays prend le rôle de leader. Quand l'un de ces arrangements arrive à déterminer l'offre de monnaie dans une union monétaire, il a également ses propres problèmes particuliers.

Les unions monétaires symétriques entraînent la perte de garantie fournie par le recours soit à une suspension de la convertibilité de la monnaie, soit à des restrictions sur le commerce et la mobilité des capitaux. Dans le cas où les membres d'une coopération monétaire sont frappés par des chocs différents, les contraintes compétitives vont renforcer la rupture de la coopération et l'adoption des politiques monétaires nationales indépendantes, (en réalité, un nombre de commentateurs ont pensé que ce sont précisément ces pressions émanant des différents chocs qui ont causé la suspension de la livre sterling et de la lire italienne du SME).

Les unions asymétriques peuvent perturber le cycle des affaires domestiques dans les pays périphériques. Par exemple, on suppose que seul le pays périphérique est frappé par des chocs négatifs des termes de l'échange et une contraction correspondante dans le revenu réel. L'offre de monnaie pourrait se développer mais la participation dans l'union, empêche les autorités d'une action expansionniste.

En plus, la contraction du revenu réel résulte d'une diminution de la demande de monnaie entraînant une baisse des taux d'intérêt et une sortie des capitaux. Puisque le pays centre ne modifie pas sa politique monétaire, il stérilise l'entrée des capitaux, en laissant les taux d'intérêt inchangés. Ainsi, la sortie des capitaux du pays périphérique entraîne une contraction de son offre de monnaie. Non seulement le pays perd sa capacité à conduire une politique monétaire indépendante mais aussi subit les effets de l'offre de la monnaie qui exacerbe le cycle des affaires. Ainsi, une importante condition pour suivre une politique monétaire commune dépend de manière critique de la nature et de la diversité des chocs auxquels les pays participants sont exposés.

## **II/ L'incohérence temporelle.**

Pour **GIAVAZZI** et **PAGANO** (1988), une inflation relativement faible et durable dépend de la stabilité et de la crédibilité des politiques gouvernementales, en particulier de la politique monétaire. Un pays dont les autorités poursuivent des politiques inflationnistes aura des difficultés à justifier cette réputation sans un processus de désinflation long et coûteux. Pour être crédibles, les autorités doivent appliquer la règle de la cohérence temporelle qui soutient que le public reconnaît que les décideurs ont toutes les raisons pour affirmer que leur objectif sera la réduction de l'inflation. Mais, il reconnaît aussi que les décideurs ont un motif subséquent pour revenir sur leurs engagements une fois que le public accepte la déclaration initiale. La cause pour laquelle les politiciens ont eu raison d'agir ainsi est que cette cohérence temporelle peut générer de façon inattendue un taux d'inflation plus élevé, un taux de chômage plus faible dans le court terme (mais non de façon permanente) et elle peut effacer certaines de leurs dettes. Selon ce point de vue, le public ne croira pas que la faible inflation pourrait être maintenue à moins que les décideurs fournissent la preuve qu'ils suivent une règle politique non réversible qui

donnerait une inflation faible. Autrement dit, si une règle politique particulière est attendue pour devenir optimale dans un proche avenir, les agents économiques vont croire que les autorités changeront la règle, même si elles annonçaient qu'elles ne le feraient pas. Comme résultat, la règle n'a pas de cohérence temporelle et manque de crédibilité.

Une façon d'être crédible est de «lier les mains» du gouvernement par une sorte de changement institutionnel. Le changement le plus drastique serait d'abolir la souveraineté monétaire en joignant une union avec un pays ayant une faible inflation. Ce faisant, il est possible pour le pays à haut taux d'inflation de tirer profit d'une réputation de faible inflation, sans aucune perte dans la production ni dans l'emploi. Si en effet, il n'y a pas de relation permanente dans la courbe de Philips, le pays ayant une forte inflation a beaucoup à gagner dans le long terme en joignant une union monétaire avec un pays à faible taux d'inflation. En principe, les mécanismes d'engagement internes pour contenir l'inflation peuvent être créés. Mais beaucoup de pays n'ont pas été capables de créer des institutions monétaires nationales avec un engagement crédible pour la stabilité des prix.

Ces arguments, cependant, ne signifient pas que, pour un pays de petite ou moyenne taille, adhérer à une union monétaire avec un pays à faible taux d'inflation soit nécessairement la voie à suivre.

Comme nous l'avons souligné plus haut, il est important que ces pays possèdent les mêmes caractéristiques que les pays à ancrage monétaire. Ainsi, ils auront raison de joindre une union monétaire. Mais, si les caractéristiques structurelles sont différentes, alors l'idée de joindre une union monétaire ne serait pas un arrangement durable pour le taux de change.

## SECTION II : LA CONVERGENCE

Un autre critère d'optimalité des zones monétaires souvent avancé, dans les débats sur l'intégration économique de l'Union européenne, de l'UMOA, est la convergence économique et financière. Cette convergence contient deux connotations distinctes : la convergence macro-économique et la convergence réelle liée au rattrapage.

## A/ Les nouvelles formulations macro-économiques ( critères de convergence).

Depuis une vingtaine d'années, la question des unions monétaires a fait l'objet de nouvelles formulations macro-économiques. Avec le processus d'unification monétaire européenne, la théorie des zones monétaires optimales suscite un regain d'intérêt. Cette approche des unions monétaires consiste à définir les conditions macro-économiques que doivent remplir les pays qui veulent adhérer à une union monétaire.

La définition d'un certain nombre de critères de convergence a conduit, la littérature économique, tout en s'appuyant sur les théories traditionnelles des zones monétaires optimales (ZMO), à raisonner en termes de convergence.

Pour discuter ce sujet, l'idée principalement avancée est que les différences de structure économique qui subsistent au sein des pays membres seront à l'origine des coûts d'ajustement, mais ces coûts seront d'autant plus limités que les structures économiques se ressemblent.

Ainsi, nous pouvons distinguer trois types d'analyses.

### 1) La similitude des taux d'inflation.

Un certain nombre d'auteurs notamment, **HABERLER** (1970), **FLEMING** (1991) et **De GRAUW** (1995) considèrent qu'une zone monétaire optimale est une zone au sein de laquelle il y'a similitude des taux d'inflation. En effet, pour ces auteurs, les déséquilibres de la balance des paiements tiennent aux divergences des taux d'inflation nationaux qui proviennent des différences de développement structurel et dans les politiques monétaires nationales. Ces auteurs mettent l'accent sur les perturbations macro-économiques d'offre et de demande.

Toutefois, la pertinence de ce critère dépend de deux conditions, à savoir, l'importance des différences d'inflation et de la croissance dans le déséquilibre des balances des paiements et l'impossibilité ou non à résoudre les problèmes de coûts entre les pays.

### 2) Le degré d'intégration des politiques économiques.

**INGRAM** (1974), **HABERLER** (1970), **TOWER** et **WILLET** (1976) pensent que ce ne sont pas seulement et surtout les critères économiques qui sont importants

dans la formation d'une zone monétaire optimale, mais le degré de compatibilité des politiques économiques. Donc pour ces auteurs, le critère pour qu'il y ait une ZMO, c'est l'intégration des politiques économiques, autrement dit, il faudrait une harmonisation et une coordination des politiques monétaires et budgétaires des Etats candidats.

### 3) Les critères macro-économiques.

**BOURGUINAT** (1973) et **KLINDELBERGER** (1986) fondent leurs critiques sur le fait que les critères avancés jusqu'ici pour qu'il y ait ZMO traitent plutôt de l'arbitrage entre changes fixes et changes flexibles ou de l'arbitrage entre autonomie et union monétaire. Ces critères ne sont donc pas tournés vers les conditions de réalisation d'une union monétaire.

Pour **BOURGUINAT**, il faut soumettre tout projet d'union monétaire à une sorte d'indicateurs d'opportunité qui reposent sur une double condition :

- la circulation d'un actif acceptable à l'intérieur de la zone ;
- la communauté ou tout au moins la proximité des préférences nationales en matière d'évolution significative (chômage, inflation ...).

Ce critère de **BOURGUINAT** repose sur l'idée qu'en dehors d'un consensus entre les pays sur les déterminants essentiels de leurs économies, tout processus de monnaie unique est quasiment impossible.

**KLINDELBERGER** retient quant à lui les critères suivants :

- l'intensité des échanges ;
- les préférences identiques (ou proches) aussi bien au niveau des biens et services qu'ils échangent qu'au niveau des biens collectifs eux mêmes.

Ainsi, en plus des critères traditionnels de mobilité des facteurs et d'ouverture qui sont des conditions nécessaires, il ajoute une condition suffisante, notamment l'existence d'un accord institutionnalisé entre les pays membres sur une ou plusieurs grandes préférences, relatives aux objectifs clés qui commandent l'avenir.

Les procédures d'harmonisation conduisant à la multiplication des critères de convergence en plus des taux d'inflation dans l'Union Européenne, la CEDEAO et l'UMOA ont été favorisées par ces nouvelles formulations.

## **B/ La convergence réelle ou « rattrapage ».**

La notion de convergence trouve son origine dans l'article classique de **SOLOW** (1956). En effet, le modèle de SOLOW laisse prévoir la diminution de la productivité marginale du capital lorsque le niveau (par tête) de celui-ci augmente. Il y a en conséquence, un ralentissement du taux de croissance du capital (et du produit) par tête au fur et à mesure qu'augmentent la richesse, le niveau de vie, et le capital par tête. Aussi, la transmission internationale du savoir devrait permettre aux fonctions de production d'être identiques dans l'ensemble des pays, que ce soit ceux du «nord» ou ceux du sud.

Autrement dit, si l'on suit cette proposition, on pourrait prédire à partir du modèle de SOLOW, un rattrapage (ou une convergence) des pays «du nord» par ceux du «sud». Toutefois, l'auteur reconnaît qu'un tel processus est lent, mais à long terme, on devrait assister à la convergence de tous les pays vers le même niveau de PIB par tête, les pays pauvres ayant tendance à croître plus vite que les pays riches<sup>6</sup>.

Cependant, la confrontation de la théorie et les faits laisse subsister des contradictions dans le modèle de SOLOW. En effet, les applications empiriques montrent plutôt, que les pays riches continuent d'avoir des taux de croissance par tête plus élevés et que les pays initialement pauvres (à l'exception de certains pays) ont toujours des taux de croissance par tête de plus en plus faibles, que ce soit par rapport aux pays riches ou dans le temps, surtout si l'on fait prévaloir l'hypothèse d'homogénéité des économies.

Et pour concilier la théorie et les observations empiriques sur la convergence, les nouvelles approches notamment, l'approche dite de la croissance endogène a donné une nouvelle actualité et un nouvel éclairage à la question de convergence ou du «rattrapage». Elles ont fait intervenir l'hétérogénéité des économies afin de prendre en compte le concept de convergence conditionnelle qui veut qu'une économie croît d'autant plus vite qu'elle est éloignée de son propre état régulier.

Le premier paragraphe de cette section portera sur l'aspect théorique de la convergence. Dans un deuxième paragraphe, nous répertorierons quelques applications sur la convergence.

## I/ L'aspect théorique.

### 1) La convergence par le modèle néoclassique.

L'aspect essentiel du modèle de SOLOW (1956) concerne la forme néoclassique de la fonction de production qui postule que les rendements d'échelle sont constants, que les rendements sont décroissants par rapport à chaque facteur de production, et que l'élasticité de substitution entre facteurs est positive et continue. Cette fonction de production est combinée à un taux d'épargne constant (par hypothèse). La dynamique de l'accumulation est gouvernée par l'équation fondamentale suivante:

$\dot{k}/k = s f(k)/k - n$ . Où  $k/k$  est le taux de croissance par tête,  $s$  le taux d'épargne,  $f(k)$  fonction de production et  $n$  le taux de croissance de la population. Cette transition nous montre comment le revenu par tête d'une économie converge vers son propre état régulier et, le cas échéant, vers les revenus par tête d'autres économies. Un des résultats de ce modèle est la convergence conditionnelle, c'est-à-dire, plus le niveau de départ du PIB réel par tête est faible par rapport à sa position de long terme ou d'état régulier, plus le taux de croissance est rapide. En d'autres termes, chaque économie converge vers son propre état régulier et que la vitesse de cette convergence est inversement reliée à la distance la séparant de l'état régulier. Cette convergence est conditionnelle parce que les niveaux d'état régulier de la production et de capital par tête dépendent, dans le modèle de SOLOW, du taux d'épargne, du taux de croissance de la population et de la position de la fonction de production ; ces caractéristiques pouvant varier entre les économies. Autrement dit, le modèle prévoit une convergence conditionnelle dans le sens où une valeur initiale plus faible du revenu par tête tend à générer un taux de croissance par tête plus élevé, les autres déterminants de l'état régulier étant donnés.

Cependant, ce n'est que récemment que cette convergence conditionnelle a fait l'objet d'analyse.

Si, pendant près de trois décennies, la théorie néoclassique de la croissance a constitué le modèle de référence des pays en développement, l'absence de liens avec les applications empiriques, conséquence des bouleversements de l'économie mondiale des années 70, a réduit le domaine d'action de cette théorie. Elle a cédé la place à la théorie des

---

<sup>6</sup> Voir G.A. Frois, *Dynamique Economique*, PRECIS DALLOZ, 8<sup>e</sup> édition, PP 556-559

anticipations rationnelles qui a privilégié l'étude des fluctuations, essentiellement, les modèles des cycles économiques, et l'évaluation des politiques économiques. Aussi, les contributions récentes ont cherché à expliquer le taux de croissance à long terme par des variables internes au modèle d'où la qualification de «modèles de croissance endogènes».

## 2) La théorie de «la croissance endogène».

La combinaison, depuis le milieu des années 80, de la théorie et de travaux empiriques a donné à la recherche sur la croissance économique un nouvel essor. Les travaux de **ROMER** (1986) et de **LUCAS** (1988) y ont fortement contribué. L'idée essentielle qui ressort de ces recherches est que les déterminants de la croissance économique à long terme sont des facteurs essentiels, bien plus importants que les effets contra-cycliques des politiques monétaires et budgétaires. Toutefois, l'importance de la croissance à long terme n'est perceptible que si l'on sort du cadre de la croissance néoclassique où la croissance par tête à long terme est indexée au taux du progrès technique exogène.

C'est ainsi, qu'à l'inverse du modèle de SOLOW, les modèles de croissance endogène notamment le modèle AK (où A est une constante positive qui reflète le niveau de la technologie et K le capital dans un sens plus large incluant le capital humain) ne prévoient ni convergence conditionnelle ni convergence absolue, puisque le taux de croissance du revenu est indépendant de son niveau. L'absence de rendements décroissants, une des propriétés de base de ces modèles, explique ce résultat. Mais, ce modèle AK ne corrobore pas la convergence puisque la convergence conditionnelle semble être vérifiée empiriquement. Cependant, la variété des modèles de croissance endogène, notamment les fonctions de production avec élasticité de substitution constante (CES) entre le capital et le travail, prévoit toujours la propriété de convergence. Lorsque, les paramètres diffèrent entre les économies, ces modèles prévoient également une convergence conditionnelle.

Par ailleurs, l'introduction de rendements constants à long terme par **JONES** et **MANUELI** (1992) et la notion «d'apprentissage par la pratique» due à **ARROW** (1962) et utilisée par **ROMER** (1986) permettent de concilier le comportement de convergence

du modèle de croissance néoclassique tout en préservant les propriétés de croissance à long terme du modèle AK. Le but étant de mieux concilier ces théories aux observations empiriques sur la convergence.

a) La Convergence « intra-clubs ».

**R. BARRO**<sup>7</sup> (1991) est l'un des auteurs à démontrer que la convergence serait le fait de certaines régions du monde, ou internes à certains pays, c'est-à-dire, que les pays d'un groupe ou d'un «club» tendraient à converger vers un certain niveau de vie. Il y aurait ainsi une convergence «intra-clubs» sans pour autant qu'il y ait convergence «inter-clubs».

Par ailleurs, les travaux de cet auteur ont été à l'origine de la distinction entre plusieurs notions de convergence.

❖ Convergence absolue et convergence conditionnelle.

Les théoriciens de la convergence distinguent deux types de convergence : à partir de l'équation  $\partial \gamma_k / \partial k = s \cdot (f'(k) - f(k)/k) / k < 0$  qui signifie que la dérivée du taux de croissance par tête par rapport au capital est négative. Ils se posent la question suivante : ce résultat signifie-t-il que les économies avec un capital par tête plus faible tendent à croître plus rapidement en termes de variables par tête ? Autrement dit, y a-t-il une tendance à la convergence entre les économies ?

Pour répondre à cette question certains auteurs, notamment, **BARRO et SALAI-I-MARTIN** (1991) ont pris un groupe d'économies fermées, structurellement similaires au niveau des paramètres  $s$ ,  $n$  et  $\delta$ , et la même fonction de production  $f(\cdot)$ . La seule différence entre elles est la quantité initiale de capital par tête ( $k(0)$ ) qui peut être expliquée par des perturbations passées, (telles que guerres ou chocs transitoires) ayant affecté les fonctions de production.

Le modèle implique alors que les économies les moins avancées – ayant les valeurs  $k(0)$  (quantité initiale de capital par tête) et  $y(0)$  (revenu initial par tête) les plus faibles – ont des taux de croissance de  $k$  et de  $y$  plus élevés.

L'hypothèse selon laquelle les économies pauvres ont une croissance par tête plus

rapide que les économies riches, sans que cela dépende d'autres caractéristiques de ces économies, est appelée *convergence absolue*. Mais cette hypothèse n'est confirmée que si l'homogénéité des économies est requise.

*La convergence conditionnelle* : le taux de croissance du PIB réel par tête est inversement relié au niveau de départ du PIB réel par tête, sous réserve de maintenir fixes certaines autres variables comme le niveau initial du capital humain, les indicateurs de politique économique, ou encore les propensions à épargner, à avoir des enfants, etc. Les conclusions relatives à la convergence conditionnelle suggèrent de maintenir constants les déterminants de  $k^*$  (le taux de croissance par tête à l'état régulier) afin d'isoler la relation inverse prévue entre les taux de croissance et leurs valeurs initiales.

En règle générale, pour vérifier la convergence conditionnelle, on utilise des données comparatives de pays en coupe transversale, c'est-à-dire, à une période déterminée.

#### ❖ $\sigma$ -convergence et $\beta$ -convergence.

**BARRO** et **SALAI-I-MARTIN** (1991) ont défini une conception de la convergence qui veut que les économies à faible niveau de revenu par tête (par rapport à leur niveau de revenu par tête à l'état régulier) tendent à croître plus rapidement. Ce comportement est souvent confondu avec une autre conception de la convergence, suivant laquelle les différences entre les revenus réels par tête à l'intérieur d'un groupe de pays tendent à se réduire avec le temps, il s'agit de  $\sigma$ -convergence. Elle concerne la baisse de l'écart-type du logarithme du revenu par tête au sein d'un groupe.

De nombreux travaux sur la convergence ont utilisé cette méthode considérée comme la plus simple de toutes les mesures proposées. Cette convergence s'obtient ainsi :

l'équation suivante :  $\log(y_{it}) = a + (1-b) \cdot \log(y_{i,t-1}) + u_{it}$  (1) où  $a$  et  $b$  sont des constantes, et où  $0 < b < 1$ , et  $u_{it}$  est terme représentatif des perturbations. Ce terme regroupe les chocs temporaires affectant la fonction de production.

Ce terme est supposé avoir une moyenne nulle, une variance ( $\sigma^2$ ) qui est la même dans toutes les économies, il est aussi supposé être indépendant du temps et d'une économie à l'autre. La condition  $b > 0$  implique une convergence absolue parce que le taux de

---

<sup>7</sup> R. BARRO, «Economic Growth in a Cross Section of Countries » Quarterly journal of Economics, 106, 1991

croissance annuel,  $\log(y_{it}/y_{i,t-1})$ , est inversement relié à  $\log(y_{i,t-1})$ . Un coefficient  $b$  plus élevé correspond à une tendance à converger plus grande.

Une autre mesure plus communément utilisée pour évaluer la convergence est  $\beta$ -convergence.  $\beta$ -convergence s'apprécie plutôt dans le temps (time series- analysis) et permet d'apprécier le rattrapage d'un pays (riche) par un autre (pauvre), ou la convergence au sein d'un groupe de pays.  $\beta$ -convergence est considérée comme une condition nécessaire, mais non suffisante de  $\sigma$ -convergence. De manière générale,  $\beta$ -convergence est définie comme la tendance des pays pauvres à croître plus rapidement que les pays riches.

#### ❖ Mesure quantitative de la vitesse de convergence

La connaissance de la vitesse à laquelle la convergence s'effectue, revêt une importance particulière, puisque cette vitesse est souvent associée aux comportements d'état régulier. Autrement dit, si la convergence est rapide alors les économies sont plus proches de leur état régulier. Inversement lorsqu'elles sont éloignées de leur état régulier, la convergence se révèle lente.

## **II/ Les applications empiriques.**

Les travaux empiriques sur la convergence sont nombreux et variés. En effet, certains d'entre eux étudient les variables nominales et financières du traité de MAASTRICHT d'autres privilégient l'étude de la convergence réelle (PIB, taux de chômage, etc..) comme **BARRO** (1991) ou **QUAH** (1990).

Par ailleurs, les méthodes de mesure de la convergence vont d'une simple évaluation de la dispersion des variables à des concepts plus sophistiqués utilisant la cointégration, où l'existence d'un vecteur de cointégration (1; -1) entre deux séries est la preuve que celles-ci ont convergé. Alors que les méthodes statiques ne permettent pas de prendre en compte des changements de régime qui pourraient intervenir à la suite d'événements, des mesures dynamiques sont proposées pour tenir compte de l'évolution du degré d'intégration entre

les économies. En d'autres mots, ces méthodes permettent une évaluation du processus de convergence.

Les études comparatives portant sur la croissance économique des régions des USA des régions du Japon et des grands pays d'Europe ont permis à certains auteurs, notamment, **BARRO** (1984), **BAUMOL** (1986), **DELONG** (1988), **BARRO** (1991) et **BARRO** et **SALA- I-MARTIN** (1991) d'utiliser le concept de convergence  $\beta$  (une économie pauvre tend à rattraper le niveau de revenu ou de production par tête du pays riche) et de montrer que la convergence absolue s'appliquerait davantage aux régions qu'aux pays. Mais, cette convergence absolue serait le résultat d'une certaine homogénéité relative des régions caractérisées par la similarité des cadres institutionnels, des systèmes légaux, d'un gouvernement central commun et d'une même culture.

En utilisant la notion de convergence  $\sigma$  (qui indique une convergence lorsque la dispersion en coupe instantanée, mesurée par exemple au moyen de l'écart- type du logarithme du revenu ou de la production par tête d'un groupe de pays ou de régions, baisse au cours de temps) **EASTERLIN** (1960), **BORTS** et **STEIN** (1964), **STREISSLER** (1979), **BARRO** (1984), **BAUMOL** (1986), **DOWRICK** et **NGUYEN** (1989), **BARRO** et **SALAI-I-MARTIN** (1991) ont abouti aux mêmes résultats énoncés ci-dessus, à savoir : la convergence absolue serait le fait de régions homogènes.

**QUAH** (1992) a suggéré une approche utilisant la méthodologie de type chaîne – **MARKOV** pour estimer la probabilité que les pays relativement pauvres (riches) pourraient augmenter (diminuer) leur revenu par tête dans une période et converger. Cette méthodologie est décrite simplement dans **QUAH** (1992) et plus techniquement dans **QUAH** (1995). L'analyse est descriptive, elle n'explique pas le rapport convergence / divergence mais elle montre non seulement comment les pays pauvres se comportent par rapport aux pays riches et comment la convergence est obtenue, mais aussi comment les pays sont divergents.

La méthodologie de **QUAH** montre le processus de convergence comme un processus de transition à travers un nombre possible d'états.

**HALDANE & HALL** (1991) et **HALL, ROBERSTON & WICKENS** (1992) ont utilisé le concept de cointégration analysé avec le filtre de KALMAN pour proposer une mesure dynamique de la convergence en Europe. En analysant la convergence des taux de change nominaux, de l'inflation et des taux d'intérêts nominaux, ils n'ont pas réussi à mettre en évidence une relation de cointégration en Europe entre 1970-1991 pour ces variables alors que cette relation est mise en évidence pour le taux de change si l'échantillon est divisé avant et après 1980. L'utilisation du filtre de KALMAN leur a permis de montrer une convergence qui s'est établie de manière significative vers les milieux des années 80 alors que les méthodes traditionnelles ne le permettaient pas.

**A.BECART & A. O. OSSA** (1997) ont utilisé à la fois  $\sigma$  et  $\beta$  convergence pour évaluer la convergence des économies des deux unions monétaires africaines (UEMOA et CEMAC) de la zone franc. Les résultats de leur étude peuvent se résumer ainsi :

- Si la convergence absolue semble être explicite dans le modèle théorique, «dans la réalité elle n'est vérifiée que dans des circonstances précises et très limitées car l'homogénéité des pays ou des régions n'est pas courante» ;
- L'utilisation de la convergence conditionnelle qui prévoit que les pays ont des paramètres différents, conduit à vérifier l'existence d'une dynamique de convergence favorisée par un développement industriel «massif» ;
- Enfin, il existe un processus de convergence dans l'UEMOA favorisé par une forte homogénéité.

L'étude menée sur la convergence dans les pays de la SADC (South Africa Development Community) a montré que :

- le manque apparent de convergence dans ces pays et la divergence significative des indicateurs politiques et de stabilité suggèrent que cette région n'est pas encore prête pour une intégration monétaire ;
- les essais prématurés et insuffisants d'une intégration monétaire pourraient générer des coûts et des récriminations politiques qui affaibliraient les projets d'une coordination dans les échanges, le développement d'infrastructures, la défense et la justice.

Dans leur étude portant sur les mesures réelles du PIB et de convergence DOWRICK et QUIGGIN (1997) affirment que les comparaisons du PIB par tête, par la méthode de la « Parité du pouvoir d'achat » largement utilisée, ne sont pas de vrais indices de la quantité réelle et sont sujets à un «systematic substitution bias» (tendance de substitution systématique).

Ce biais peut déformer les mesures de convergence et de divergence. L'extension de la construction non paramétrique de Varian de l'indice réel donne les bases des indices réels y compris le nouvel indice Idéal Afriat . Ces indices ont une consistance utilitaire et sont indépendants des vecteurs arbitraires des prix de référence. Ils ont également établi des liens sur la dispersion des indices réels multilatéraux donc des liens de convergence. Les indices de prix internationaux soulignent à la fois la dispersion du PIB réel et le taux de convergence réelle là où les prix convergent dans le temps.

L. BONNE (1997), dans son analyse dynamique des symétries des chocs en union européenne, utilise une méthode économétrique récente (le filtre de KALMAN) qui permet non seulement de mesurer de façon dynamique l'évolution de la convergence des structures entre économies européennes mais également de tenir compte des cassures dans les processus de convergence. Les résultats qui ressortent de son étude confirment :

- l'existence de convergence d'un groupe de pays du «noyau» (France, Belgique, Autriche, et Pays-Bas) ;
- un manque de symétries des sentiers de convergence malgré une intégration croissante entre pays noyaux et l'Allemagne. Autrement dit, l'effort s'est fait entièrement en direction de l'Allemagne, le noyau ne représentant pas de force d'attraction pour les autres pays européens y compris l'Allemagne.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de répertorier les différentes théories des zones monétaires optimales, ce qui nous a conduit à distinguer les théories traditionnelles des nouvelles formulations en termes de convergence.

Cette revue de la littérature nous a également permis d'inventorier quelques applications empiriques sur la convergence. Cette convergence des économies est d'autant plus importante qu'elle a fait l'objet de nombreuses recherches tant au niveau théorique qu'au

niveau empirique. Les études empiriques ont utilisé divers instruments mathématiques et économétriques, dont certains paraissent simples alors que d'autres sont d'un niveau très élevé (sophistiqué). L'analyse de la convergence est aussi nécessaire car elle constitue une base essentielle pour la recherche d'une croissance saine et durable et pour une meilleure intégration globale des pays.

??  
11  
22-1-18

## **Chapitre II : DE L'INTEGRATION MONETAIRE A L'INTEGRATION ECONOMIQUE OUEST AFRICAINE.**

La théorie des zones monétaires optimales (ZMO) développée dans le premier chapitre a énuméré un certain nombre de critères auxquels doivent répondre les pays d'une région candidats à une union monétaire. Ceci pour permettre aux avantages (élimination du risque de change, économie des réserves de change par leur mise en commun, élimination dans la zone des mouvements de capitaux spéculatifs) qui résultent de l'intégration monétaire d'être supérieurs aux coûts liés à la perte de l'instrument du taux de change (comme variable d'ajustement) et à la perte de souveraineté en matière de politique monétaire définie au niveau de l'Union.

Pour cette théorie, la fixité des taux de change ou une monnaie unique dans cette zone réaliserait plus facilement l'équilibre interne (inflation et chômage faibles) et externe (solde équilibré de la balance des paiements) qu'avec les changes flexibles si les pays qui constituent une union monétaire sont caractérisés par :

- une forte intégration commerciale ;
- des chocs exogènes symétriques, une mobilité des facteurs de production ;
- une flexibilité des prix et des salaires et un fédéralisme budgétaire permettant d'absorber les chocs spécifiques.

Or, le constat de l'insuffisante réalisation de ces critères par les pays de l'UEMOA (faibles échanges commerciaux intra-zone dus à un réseau d'infrastructures peu développé et des structures de production non complémentaires et peu diversifiées, ainsi que l'inégale vulnérabilité de ces pays face à des chocs extérieurs) conduit à conclure que l'union monétaire ouest africaine n'est pas optimale (voir annexe 1).

De plus, un tel concept doit être utilisé avec nuance, s'agissant de pays à ancrage monétaire avec le franc français.

Pour comprendre le maintien sur plusieurs décennies de l'UMOA, il faut prendre en compte les externalités positives qui résultent des accords de coopération monétaire avec

la France. Mais, s'il est vrai que ces accords ont permis aux pays de l'UMOA de bénéficier d'une discipline dans leur gestion monétaire et de la crédibilité de leur politique monétaire, ils n'ont pas infléchi une réelle intégration «horizontale» entre pays membres mais plutôt une intégration «verticale» privilégiant les relations commerciales avec l'ancienne puissance coloniale. Aujourd'hui, la ratification du traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est vue comme un élément indispensable à une intégration réelle en voie d'approfondissement et à la stabilité politique dans la région.

Dans ce sens, ce chapitre analysera l'intégration monétaire des ex-colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest avant de retracer la dynamique de l'intégration économique ouest africaine.

## **SECTION I : L'INTEGRATION MONETAIRE OUEST-AFRICAINE.**

L'UMOA, la zone BEAC et le franc comorien forment ce qui est communément appelé la zone franc africaine. La constitution de la zone franc tout comme celle de la zone sterling et des autres zones (zone monétaire belge, zone escudo) s'appréhendait dans un esprit de domination puisque l'objet principal était de financer les économies métropolitaines.

La création des zones monétaires coloniales s'inscrivait dans un cadre d'ensemble caractérisé par :

- une relation fixe entre une monnaie centre et les monnaies satellites ;
- la convertibilité et la transférabilité totale des monnaies des différents pays de la zone, ce qui suppose une réglementation des changes uniforme ;
- la gestion des réserves de change des différents pays par le pays centre ;
- l'existence de mécanismes permettant le fonctionnement interne et externe des monnaies.<sup>8</sup>

Alors que toutes ces zones à l'exception de la zone franc se sont disloquées, la survie de cette zone franc a toujours suscité de nombreuses controverses.

---

<sup>8</sup> D. FOUZAT , (1991) cité par Hurbert. GERARDIN.

La zone franc a débouché sur deux véritables unions monétaires entre petits pays en développement. Il s'agit de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et la zone BEAC.

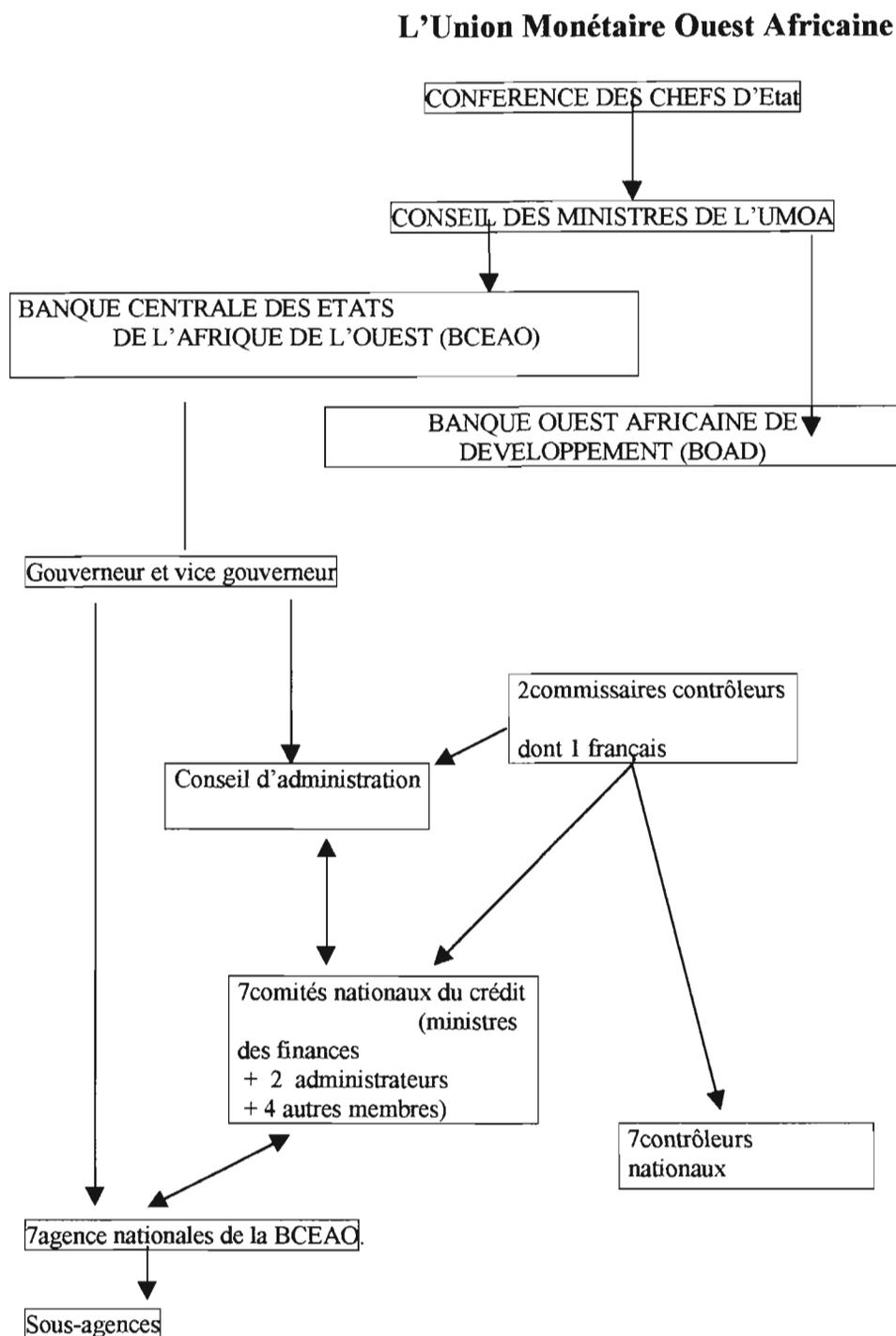
Après les indépendances, les pays de l'ex-AOF se sont regroupés pour former l'UMOA en 1962. En signant le traité instituant cette Union, ces pays ont accepté de renoncer totalement à la souveraineté monétaire mais ont tenu à conserver un minimum d'attributions et à exercer pleinement leur souveraineté dans le domaine économique. Ce qui, contrairement à l'Union Européenne, n'a pas engendré d'intégration économique et n'a pas non plus favorisé les échanges entre les pays membres. L'UMOA n'est plus qu'une simple zone monétaire asymétrique<sup>9</sup> puisque sa monnaie, le franc CFA, est rattachée au franc français dans des conditions originales. D'une part, le rapport du premier au second est resté fixe pendant près de quarante six ans, d'autre part, le franc CFA est convertible en franc français grâce au compte d'opérations ouvert auprès du Trésor français par la BCEAO.

Cette section examinera successivement :

- l'organisation et le fonctionnement de l'UMOA ;
- les politiques monétaires communes des pays de l'Afrique de l'Ouest.

## A- Organisation et fonctionnement de l'UMOA.

### I - Organisation de l'UMOA.



<sup>9</sup> : voir M.L DIALLO, l'UEMOA est-elle une zone monétaire optimale, 1997.

## II – Fonctionnement de l'UEMOA.

- La conférence des chefs d'Etat instituée en 1973, constitue l'autorité suprême de l'Union, et siège durant une année civile dans chacun des Etats de l'Union. Elle décide de l'adhésion de nouveaux Etats et entérine le retrait éventuel d'un des membres. La conférence traite aussi les questions qui n'ont pas fait l'objet d'un accord unanime en conseil des ministres.

- Le conseil des ministres : bien que représenté par deux ministres, chaque Etat de l'UMOA dispose d'une seule voix. Les décisions sont prises à l'unanimité. La présidence est assurée à tour de rôle par les Ministres des Finances pendant deux ans. La réunion est organisée par la BCEAO qui en assure le secrétariat. Le conseil définit la politique monétaire et de crédit qui sera exécutée par le conseil d'administration. Sur proposition de ce dernier, il statue sur la création, l'émission, le retrait et l'annulation des billets et des pièces. Il décide de la modification de la parité entre le franc CFA et le franc français. Il nomme le commissaire chargé de la vérification des comptes et du contrôle de l'application de la convention de compte d'opérations. Il est secondé dans cette tâche par un adjoint désigné par la France.

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) : créée en 1959 sur les cendres de l'institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française (AOF), la BCEAO est chargée de la gestion et de l'organisation du système monétaire, financier et bancaire de l'UMOA. Elle a le privilège exclusif d'émettre des signes monétaires sur le territoire des Etats membres de l'UMOA. Comme toute banque centrale, elle consent des concours aux Trésors au nom des Etats de l'Union, elle assure la gestion de la dette, elle assiste les gouvernements lors de négociations avec les institutions financières internationales et exécute les opérations de transactions en vue d'harmoniser les législations des Etats membres. Elle a également le droit de prendre des parts dans le capital d'institutions ayant pour but le développement et l'intégration des Etats de l'UMOA, c'est ainsi qu'elle détient la moitié du capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Enfin, la BCEAO prête et emprunte à des banques ou des institutions internationales et peut aussi effectuer, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, toute opération sur les monnaies étrangères.

Sous le contrôle du conseil des ministres de l'Union, la BCEAO est administrée par un gouverneur, un conseil d'administration et des comités nationaux de crédit.

➤ **Le gouverneur** est nommé par le conseil des ministres pour un mandat de six ans non renouvelable. Il est secondé par un vice gouverneur désigné par le conseil d'administration pour un quinquennat non renouvelable. Le rôle du gouverneur est de veiller au respect des dispositions des traités, des conventions internationales et des statuts de la BCEAO. C'est lui qui convoque le conseil d'administration, fixe l'ordre du jour et conduit ses délibérations. En tant que représentant de la banque, il signe les conventions engageant celle-ci et participe aux réunions des institutions internationales. Pouvant demander la convocation du conseil des ministres à son président, le gouverneur assiste aux réunions avec voix consultative, il exécute les décisions du conseil des ministres et du conseil d'administration auxquels il soumet les comptes de la banque. Le gouverneur gère les disponibilités extérieures, il est en charge de l'organisation des activités de l'institution et à ce titre, il engage, nomme et fixe les rémunérations du personnel.

➤ **Le conseil d'administration** : il est composé de 16 membres (2 représentants pour chaque pays y compris ceux de la France). Se réunissant au moins 4 fois par an sur convocation du président, en l'occurrence le gouverneur de la banque centrale, la plupart des décisions sont prises à la majorité simple. Toutefois, l'unanimité est requise lors d'une modification des statuts de l'institut d'émission. Lorsque, au cours de trois mois consécutifs, le montant des avoirs extérieurs de la Banque représente 20% ou moins de ses engagements à vue, le gouverneur convoque le conseil d'administration pour examiner la situation, et notamment passer au crible toutes les décisions ayant pu affecter la situation monétaire de l'Union.

Dans le fonctionnement quotidien, les Etats membres sont, depuis 1973, habilités à fixer seuls la valeur de leur monnaie grâce notamment à un assouplissement des conditions d'octroi des crédits à l'économie, à une maîtrise de la politique de réescompte et à l'élargissement des possibilités d'avances aux Trésors nationaux. L'article 52 des statuts de la BCEAO définit les compétences du conseil d'administration, à savoir :

- *le conseil fixe les quotités des avances que la Banque doit consentir aux*

banques commerciales sur effets publics créés ou garantis par les Etats membres de l'Union ;

- *il précise les opérations d'escompte ou de réescompte d'effets publics à dix ans d'échéance ou plus ;*
- *il arrête les règles qui s'imposent aux comités nationaux de crédit et procède éventuellement à la révision des décisions contraires aux statuts de la BCEAO ;*
- *il détermine le montant des concours susceptibles d'être accordés par la Banque au financement des économies de l'Union ;*
- *il autorise la Banque à prendre des participations au capital d'institutions financières de développement, à demander des cessions de disponibilités extérieures et à acheter ou vendre des immeubles et des participations ;*
- *il détermine la valeur pour laquelle les créances en souffrance peuvent demeurer comprises dans les comptes de l'actif et procède à tout amortissement et constitution de provisions ;*
- *il arrête les modifications des statuts de la BCEAO avant ratification par le conseil des ministres.*

➤ **Les comités nationaux de crédit** : présidés dans chaque Etat par le ministre des finances, les comités de crédit sont composés de deux représentants de l'Etat au conseil d'administration de la BCEAO, de quatre autres membres nommés par le gouvernement et d'un représentant de la France. Le comité statue à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. La voix du gouverneur qui assiste est consultative. Ces comités ont été instaurés en 1973. Outre le rôle d'apprécier le montant des besoins de financement des économies et d'assurer dans chaque Etat de l'Union la distribution des crédits aux banques, aux établissements financiers, à l'Etat, aux collectivités publiques et au Trésor public par réescompte d'obligations cautionnées souscrites à son ordre, les comités de crédit règlent le volume d'émission monétaire.

L'article 58 stipule aussi que chaque comité national est habilité à :

- *fixer le montant minimum des crédits dont, l'octroi, par une banque ou un établissement financier à une entreprise, est subordonné à son agrément ;*
- *accepter ou refuser les propositions de crédit qui lui sont ainsi présentées ;*

- *arrêter la limite individuelle* des divers crédits consentis à une même entreprise, susceptibles d'être mobilisés à la Banque centrale ;
- *fixer le montant minimum* des divers emplois pouvant être portés par les banques et les établissements financiers ;
- *préciser les modalités d'application* de toutes autres mesures de contrôle et de direction des crédits à l'économie.

Nous faisons remarquer que ces comités de crédit ont disparu depuis 1989.

## **B- Les politiques monétaires communes.**

Dans le cadre de l'union monétaire établie depuis 1962, plusieurs règles de base fondent la politique monétaire commune au sein de l'UMOA. Dans la conduite de la politique monétaire, la BCEAO a toujours privilégié quatre instruments à savoir le système des réserves obligatoires, la limitation globale des concours, le contrôle du crédit et la politique des taux d'intérêt (voir annexe 2). Les diverses politiques monétaires ont été menées à différentes périodes.

*La tutelle de la France (de 1962 à 1972)* : malgré la signature d'accords de coopération bilatéraux (1960-1963), d'un traité instituant une union monétaire ouest africaine (UMOA) et d'un accord de coopération entre celle-ci et la France, cette dernière continuait d'exercer une tutelle étroite sur l'émission monétaire dans la zone. Ces accords bilatéraux, en matière économique, monétaire, et financière se rapportaient à l'aide. Cité par Hubert GERARDIN, P. Moussa a mis en évidence les contreparties que la France en retirait, notamment pour son commerce extérieur : «Il va de soi que l'aide est accordée au moins en grande partie pour des raisons intéressées, comme la contrepartie des garanties et privilèges obtenus par l'ex-métropole». Par ailleurs, ces accords portaient aussi sur les échanges extérieurs, ils traduisaient le maintien d'un régime préférentiel réciproque favorisant l'essor des échanges entre les pays de l'UMOA et la France. Aussi, ces dispositions ont justifié pour partie, l'acceptation par les pays de l'UMOA d'une réglementation monétaire relativement stricte au point que certains l'ont qualifiée de «malthusianisme» (dans le sens où la stabilité monétaire a entravé le développement

économique).

La définition de la valeur de la monnaie, la fixité des parités ne pouvaient intervenir que d'un commun accord entre la France et les pays de l'UMOA. Les parités fixes contribuent à entretenir une dépendance multiforme de ces pays à l'égard de leur ancienne métropole : « La conjoncture du franc français sur les marchés de changes affecte directement les pays de la zone franc. Ceci peut constituer un handicap pour les pays africains si la conjoncture de leur économie est différente de celle de la France.

Ainsi, quand le franc fut dévalué en 1969, les pays de l'UMOA enregistraient une balance de paiement excédentaire qui ne justifiait pas que leur parité fut dépréciée» (J. Bourdin, 1979, cité par Gérard. H). Ces mécanismes facilitaient la transmission de pressions inflationnistes à l'intérieur de la zone et influençaient l'évolution des paiements extérieurs. Jusqu'aux réformes de 1972-1973, la BCEAO était dirigée par des directeurs généraux désignés par le gouvernement français. Jusqu'en 1979, le siège de la BCEAO se trouvait à Paris. Au sein des conseils d'administration, le poids de la France s'accroît en même temps que les dangers auxquels la monnaie se trouve confrontée.

Pendant longtemps, la BCEAO a assuré le refinancement des systèmes bancaires de la zone. Elle centralisait l'offre et la demande de capitaux à travers trois compartiments de prêts- emprunts à échéance d'un jour, d'un et de trois mois. C'est elle qui cédait aux banques commerciales des liquidités en contrepartie d'effets commerciaux. En administrant le financement de l'économie, la BCEAO joue sur le taux de prise de pension et le taux d'escompte pour moduler le volume des crédits accordés. Les résultats de la politique monétaire sur cette période peuvent être résumés ainsi :

- *une demande de monnaie relativement stable* avec une modification des comportements des ménages à partir de 1968 ;
  - *une corrélation nette entre les variations du PIB* et celles du stock de monnaie ;
- l'action des avoirs extérieurs nets positifs ont agit sur la liquidité ;
- *un développement peu significatif de l'épargne* ;
  - *l'utilisation des dépôts du secteur public* par les banques pour améliorer leur position.

Aujourd'hui avec l'existence du marché monétaire ouest-africain, le dispositif de refinancement est agencé comme suit :

- *le marché interbancaire qui permet aux banques commerciales d'échanger les flux de trésorerie à des conditions fixées par elles ;*
- *le guichet des appels d'offre hebdomadaires de la BCEAO où chaque institution financière se voit adjuger par la banque tout ou partie des fonds présentés ou demandés à un prix moyen d'équilibre.*

Le marché monétaire créé en 1975, devenu principale source de refinancement des banques serait excédentaire sur toutes les places de l'Union, à l'exception d'Abidjan. Ceci montre que le secteur bancaire aurait du mal à réemployer de façon sûre les dépôts confiés.

Les pays ayant choisi d'être membre de l'UMOA acceptent à la fois une grande ouverture vers l'extérieur et un strict respect des modalités de création monétaire, d'une discipline commune et de politiques concertées, ce que certains tel que Bernard VINAY ( 1988) considèrent comme des choix découlant de plusieurs contradictions :

- *contradiction entre les règles d'un cadre commun et les besoins spécifiques d'économie nationales diverses ;*
- *contradiction, ou au mieux absence de convergence entre les besoins des Etats membres et ceux de la France ;*
- *contradiction entre l'ouverture qu'implique la libre transférabilité des capitaux vers l'extérieur et une distribution avantageuse du crédit (banques, entreprises, et particuliers peuvent exploiter le différentiel de taux d'intérêt d'un pays à l'autre) ;*
- *contradiction entre l'appel à la création monétaire qui peut générer des pressions inflationnistes et le respect d'une certaine orthodoxie due au risque de diffusion de l'inflation vers les autres partenaires.*

Les pays de la zone franc et partant ceux de l'UMOA se sont privés de facto d'un instrument de la politique monétaire, à savoir, la dévaluation. Toutefois, dans un souci de conserver un taux de change d'équilibre, les pays de l'UMOA ont défini un certain nombre d'outils de régulation qui sont sans contradictions : les politiques budgétaires, tarifaires et fiscales, les actions de contrôle sélectif et quantitatif du crédit et la

manipulation des taux d'intérêt (voir annexe 2).

La mollesse de la gestion monétaire, l'intrusion du pouvoir politique dans la fixation des plafonds de crédit, la rigidité des politiques des taux d'intérêt, le manque de contrôle sur le système bancaire, l'ensemble de ces caractéristiques ont été à l'origine des graves crises financières connues par les Etats de l'UMOA.

Les politiques quantitative et sélective de crédits n'ont pas empêché une forte préemption des Etats et des entreprises publiques sur les prêts intérieurs au détriment des crédits sectoriels à l'économie.

Le dispositif du compte d'opérations : à partir de 1974, les Etats de l'UMOA réaffirment leur volonté de poursuivre leur coopération monétaire avec la France. Parallèlement aux traités multilatéraux, les Etats de l'Afrique de l'Ouest signent un «accord de coopération entre la république française et les républiques membres de l'UMOA». Une des conventions de ce dispositif est le compte d'opérations.

Le rôle du compte d'opérations : ce compte désigne le compte courant tenu en franc sur les livres du Trésor français au nom de la BCEAO, il contraint celle-ci à déposer 65% de ses avoirs en devises, hors sommes nécessaires à la trésorerie. Lorsque le solde du compte d'opérations est créditeur, le Trésor français verse des intérêts (de 1960 à 1980 ces intérêts ont représenté en moyenne 47% des produits financiers de la BCEAO). Le taux rémunérateur est égal à la moyenne arithmétique des taux d'intervention de la Banque de France. Par ailleurs, si le compte est débiteur, le Trésor français s'engage à fournir les sommes, «sans limitation», dont la BCEAO a besoin, tant pour les règlements à l'intérieur de la zone que pour les paiements extérieurs en devises. Dans ce cas, le Trésor perçoit des intérêts. Pour la France, une position débitrice des pays de l'UMOA correspond à un prélèvement sur ses réserves extérieures. Cependant, pour que la BCEAO puisse obtenir les avances du Trésor, elle doit auparavant avoir épuisé toutes les possibilités de reconstitution de ses avoirs extérieurs, ce qui rend inapplicable une telle mesure. En effet, les clauses de «sauvegarde» stipulent que lorsque le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs et le montant moyen des engagements à vue est égal ou inférieur à 20% pendant trois mois consécutifs, le conseil d'administration doit être convoqué pour prendre «toute mesure appropriée» :

- *relèvement du taux d'escompte* ;
- limitation des concours accordés aux Trésors publics ;

- *réduction des plafonds de réescompte etc.*

Mais le découvert occasionnel autorisé par la France suppose une rigueur, voire une politique monétaire plus restrictive. Le compte d'opérations de la BCEAO a été créditeur jusqu'en 1979 et en déficit vis-à-vis du Trésor français de 1987 à 1993, pour redevenir créditeur depuis 1994.

La possibilité pour les Etats de l'UMOA de tirer sur le compte d'opérations a engendré une période de graves déséquilibres de leurs finances publiques entraînant un déficit accentué de leur balance des paiements sans qu'il y ait une pénurie de devises pour les besoins de leur économie. Le compte d'opérations prend en charge une part non négligeable du déficit.

*Une politique monétaire restrictive (de 1980 à 1986)* : cette période est marquée par une dégradation de la situation financière des Etats et de la balance des paiements. Par ailleurs, cette période a été celle des politiques d'ajustement entreprises dans tous les Etats membres et ayant entraîné un redressement marqué. Dans ce contexte de crise, le financement de l'économie a été caractérisé par une stabilité des crédits à l'économie (la masse monétaire a cru assez régulièrement de 10 à 15% par an) ce qui traduit à la fois la prudence des banques et la politique plutôt restrictive entraînant ainsi un ralentissement, puis l'arrêt du financement monétaire du déficit budgétaire des Etats. De même, c'est au cours de cette période que les Etats de l'UMOA ont été confrontés à un manque de trésorerie engendrant un cumul d'environ 150 milliards d'arriérés de paiements intérieurs, ce qui représente en réalité, un crédit indirect aux trésors publics.

*La période des réformes (1986-1989)* : la nomination de **M. Alassane Dramane OUATARA** à la tête de la BCEAO a permis à la fois d'accélérer les réformes et de rassurer les autorités des pays donateurs.

Parmi les mesures prises, nous pouvons retenir le contrôle des Banques, la politique du crédit et celle de l'épargne, la restructuration, la mise en liquidation, ou la vente de nombreuses banques dont l'actif n'était plus que de nom.

- *Le contrôle des banques* : à la recherche d'une structure de gestion permettant d'éviter l'intrusion de la raison d'Etat ou l'irresponsabilité par concentration des pouvoirs, chaque pays a dû se résoudre à ne plus maintenir à bout de bras les banques devenues insolubles et qui bloquaient «la machinerie monétaire à de nombreux égards». Le côté le plus spectaculaire de ces mesures apparaît dans l'absorption, la liquidation et la mise en vente de la BIAO après son rachat par la BNP.

- *La politique du crédit* : en accord avec les programmes du FMI, l'encadrement du crédit a été généralisé, durcissant fortement les règles de l'émission monétaire dans la zone.

C'est ainsi que disparaît le caractère privilégié des crédits de financement des cycles commerciaux des principaux produits agricoles d'exportation (dits de rentes). Pour mener à bien cette politique, une commission de contrôle des établissements de crédit a été mise en place à l'UMOA remplaçant ainsi les Etats.

- *La politique de l'épargne* : gage d'une véritable autonomie économique nationale, l'accent est mis sur l'épargne intérieure dont une partie notable s'évapore sous différentes formes dans les canaux de la finance multinationale globalisée. Pour y parvenir, l'attention a été portée au niveau des taux d'intérêts ; leur relèvement a pu participer notamment aux relatifs reflux des rachats de billets CFA par la Banque de France et entre zones. Cependant, l'absence d'un marché des changes et des marchés financiers, d'une part, et la sauvegarde d'une certaine cohérence monétaire, d'autre part, empêchent d'affirmer la mise en œuvre d'une politique monétaire dite «par les taux d'intérêt » dans l'Union.

Par ailleurs, afin de s'adapter à ces différentes réformes, la BCEAO a été amenée à réaménager profondément sa politique monétaire tout en réaffirmant les objectifs poursuivis par celles de 1975. La nouvelle philosophie s'est traduite par une régulation monétaire indirecte (fondée sur les mécanismes de marché) se substituant désormais aux méthodes directes de contrôle monétaire (A. DIAGNE, 1995).

La dégradation de la situation économique et financière (de 1990 à 1993) : malgré les réformes engagées par la BCEAO depuis 1989, la situation économique et financière des Etats de l'UMOA ne s'est guère améliorée. La croissance ralentit où le PIB, après avoir chuté de 0,4% en 1990 ne progresse que de 1,2%, puis de 0,5% les années suivantes. Par ailleurs, la situation des finances publiques reste aussi préoccupante obligeant la plupart des pays à recourir à la Banque centrale au-delà des limites fixées. Dans le même temps, le déficit de la balance des paiements ne cesse de se creuser nécessitant une compensation par l'aide publique et les annulations de dette. Cette période a été caractérisée aussi par les sorties de capitaux de l'UMOA à un rythme croissant (voir tableau 1) due non seulement à la décote du naira et du cedi mais aussi à la crainte d'une dévaluation du franc CFA qui viderait la zone d'une part croissante de son épargne. C'est pourquoi, un mois après que la Banque de France ait décidé de ne plus racheter les billets sortis de la zone franc, au mois de septembre 1993 la BCEAO et la BEAC décident de faire autant avec les billets sortis de l'une et de l'autre. Depuis 1992, le FMI comme la Banque mondiale considérant que le F.CFA est surévalué, réclament systématiquement une dévaluation de la monnaie. Pour y parvenir, ces deux institutions suspendent le rééchelonnement, les annulations de dettes et l'aide accordée à la plupart des pays membres (notamment la Côte d'Ivoire) considérés comme les contreparties de la négociation d'un programme d'ajustement. De ce fait, ces éléments rendent inéluctable la modification de la parité de la monnaie des pays de l'UMOA.

**Tableau 1 : Sortie de billets de la BCEAO.**

|      | Montants | En % |
|------|----------|------|
| 1982 | 122      | 27,2 |
| 1983 | 103      | 23,4 |
| 1984 | 96       | 18,0 |
| 1985 | 127      | 22,0 |
| 1986 | 86       | 13,3 |
| 1987 | 189      | 30,8 |
| 1988 | 200      | 33   |
| 1989 | 185      | 32   |
| 1990 | 138      | 24,1 |
| 1991 | 170      | 28,8 |
| 1992 | 230      | 38,3 |
| 1993 |          |      |

Sources : BCEAO.

Ayant comme objectif d'abolir les déficits (avoirs extérieurs négatifs), les autorités monétaires de la zone se sont acheminées vers un encadrement de l'environnement bancaire caractérisé par une forte restructuration tout en privilégiant la rigueur monétaire. Pour cela la BCEAO a défini une «Nouvelle Politique Monétaire et du Crédit (N.P.M.C)» dont le but est d'éviter les effets négatifs induits par la sélectivité du crédit. Cette N.P.M.C s'articule autour des priorités suivantes :

- i) le contrôle de la liquidité globale grâce à un encadrement du crédit s'appliquant à tous les concours accordés par les banques (ce régime d'encadrement des crédits s'est généralisé englobant les crédits ordinaires, les crédits de campagne et les crédits de l'Etat) ;
- ii) la promotion de la mobilisation de l'épargne et de la réduction de la contribution de la monnaie centrale au financement du développement par des taux d'intérêts réels attractifs et par l'élargissement du rôle du marché monétaire ;
- iii) l'invitation des banques à financer des secteurs porteurs de croissance et de développement tout en veillant sur la qualité des signatures.

*La dévaluation du FCFA (à partir de 1994) :* la modification de la parité du FCFA et la signature du Traité instituant l'UEMOA, intervenues toutes les deux en janvier 1994, ont modifié l'environnement économique de la politique monétaire.

## **Section II : LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE OUEST AFRICAINE.**

Pourquoi une intégration économique après plus de trente ans d'union monétaire ? Une réponse à cette question est que l'Union monétaire n'a pas plus facilité le développement des échanges que la convergence des économies ou la coordination des investissements.

Aussi, n'est-il pas temps de s'interroger, alors que la Communauté Européenne a commencé par le marché commun et a toujours privilégié un certain parallélisme entre les mesures économiques et les mesures monétaires ?

C'est ainsi que, depuis plusieurs années les ministres des finances des pays de l'UMOA ont fait de l'intégration régionale leur cheval de bataille. Les mêmes principes et la même idée : si le développement des échanges entre pays constitutifs d'une même sous-région est un facteur de croissance pour chacun d'eux, l'intégration montre aussi la voie vers l'assainissement des finances publiques et la restauration d'une offre compétitive. Les premières réflexions prises au cours de l'année 1990, concernaient surtout la mobilisation de l'épargne, du fait de l'endettement excessif de la plupart des pays, comme de l'importance des sorties de capitaux, de la faillite des systèmes bancaires et de la prépondérance des circuits informels.

Cette section traitera dans un premier paragraphe, la relation existant entre intégration économique et intégration monétaire avant d'analyser dans un second point, la dynamique d'intégration économique des pays de l'UEMOA.

#### **A/ Relation intégration économique-intégration monétaire.**

Peut-on dissocier l'intégration monétaire de l'intégration économique ?

La relation intégration monétaire-intégration économique se fonde sur des interactions dont le sens et la portée varient, suivant le contexte historique, des expériences examinées et leurs finalités. Selon les auteurs, l'intégration monétaire est conçue comme un préalable, une étape intermédiaire, ou une phase terminale, du processus d'intégration. Le degré le plus élevé de l'intégration régionale suppose, toutes fois une première avancée vers l'intégration économique.

Dans le cadre de l'UEMOA, après les indépendances, les pays disposant, de fait, d'une forte intégration monétaire, se sont efforcés de promouvoir leur intégration économique, sous des formes diverses ; en dépit des rapprochements intervenus entre certains pays, à un niveau fonctionnel, l'intégration économique demeure faible, car de nombreux obstacles ralentissent la réalisation d'une véritable union douanière régionale.

L'UEMOA apparaît plus homogène au regard des autres unions telle que la CEMAC. La distinction entre pays côtiers et sahéliens n'est pas déterminante pour asseoir une stratégie commune d'intégration économique : de par leurs ressources naturelles, démographique, de leur position géographique et par leur poids économique. Par rapport à son homologue

(CEMAC) où l'on distingue les pays exportateurs de pétrole et les pays non exportateurs et où les écarts sont très accentués, les pays de l'UEMOA ont fait des avancées significatives en matière d'intégration régionale.

Le régime de change en vigueur dans les pays de l'UEMOA devrait favoriser les courants d'échanges entre les pays de l'Union. Mais, la faiblesse du commerce intrazonal (10% des exportations totales) est due aux mécanismes du compte d'opérations et surtout de l'esprit de facilité qui anime les dirigeants de l'Union. En effet, le système du compte d'opérations qui permet aux Etats de tirer sur celui-ci, même en cas de position déficitaire, dispense de la nécessité impérative de promouvoir les échanges ne serait-ce qu'à court terme, en vue du rétablissement de l'équilibre des balances extérieures.

Par conséquent, l'intégration économique régionale effective est la voie royale pour un progrès économique, prenant en compte toutes les dimensions de la réalité des pays composant l'UEMOA.

## **B/ Les objectifs de l'intégration économique.**

Considérée comme la solution de la dernière chance, l'intégration économique des pays de l'Afrique de l'Ouest a été établie sans trop de bruit. Le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA) a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar (Sénégal), dans le prolongement de l'Union monétaire Ouest africaine (UMO). Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1994.

Les Etats membres de l'Union ont estimé que l'appartenance à une même zone monétaire exigeait la mise en œuvre de politiques économiques gérées collectivement. Dans cet esprit, la création d'un espace économique unifié devrait permettre d'assurer une croissance durable fondée sur le développement des échanges intra-régionaux, de renforcer la cohérence des politiques d'investissement nationales et d'utiliser les complémentarités entre les pays membres.

La réalisation de l'UEMOA s'inscrit également dans les projets de relance à plus grande échelle de l'intégration en Afrique.

Dans ce paragraphe nous allons étudier les principes généraux du Traité de l'UEMOA avant d'analyser l'organisation de la convergence macro-économique.

## **I/ Principes généraux de l'UEMOA.**

Plusieurs raisons expliquent la nécessité pour les pays de l'UMOA d'amorcer le processus d'intégration économique :

- *la dévaluation de la monnaie commune* intervenue en janvier 94 qui nécessite un ajustement organisationnel des Etats pour non seulement accroître la masse critique de leurs différentes économies mais aussi leurs surfaces de négociation internationale.
- *l'inefficacité de la politique monétaire commune* menée jusqu'ici ;
- *les grands bouleversements mondiaux* par une globalisation des marchés et la multiplication des blocs régionaux ;
- *l'absence d'une croissance régulière* ;
- *la faiblesse des échanges intra-régionaux.*

Le traité instituant l'UEMOA se base sur des principes à la fois institutionnels et financiers devant servir de cadre à la mise en œuvre d'une union économique opérationnelle.

### **1) les principes institutionnels.**

Le traité constituant l'UEMOA consacre le principe d'un transfert explicite de souveraineté par les Etats membres au profit d'institutions communes dans des domaines où l'action communautaire est plus efficace que des actions nationales isolées. Ce principe est assuré par la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement et le conseil des ministres. Le rôle de ce dernier est d'assurer en permanence la compatibilité des décisions devant être prises en matière d'intégration économique avec les contraintes de la politique monétaire, mais à chaque fois que le conseil aura à statuer sur des questions de souveraineté, ce dernier sera élargi aux Ministres des Affaires Etrangères.

## 2) Les principes financiers.

Dans un contexte de contraintes financières et tirant les leçons des expériences du passé, le traité a érigé le principe de la «modestie financière» et celui de «l'autonomie financière» des organes de l'Union.

Si le premier principe veille à la maîtrise des charges de fonctionnement, le second assure le financement de l'Union. Ce financement est sensé être effectué dans un premier temps sur des ressources autonomes (provenant de la BCEAO et de la BOAD) par rapport aux budgets nationaux, et au-delà de cette période ces ressources devront être constituées du reversement automatique d'une fraction du produit du tarif extérieur commun (TEC) et des taxes indirectes perçues dans l'ensemble de l'Union (art. 54).

## 3) Les axes de la construction de l'union économique.

Cette union économique aura pour finalité l'émergence dans la zone d'un espace intégré au sein duquel seront assurées les quatre libertés fondamentales, de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi que le droit d'établissement.

Par ailleurs, la construction d'une telle union suppose le respect de trois facteurs fondamentaux à savoir :

i) *l'assainissement du cadre macro-économique et réglementaire* afin d'éliminer les distorsions préjudiciables à la compétitivité d'ensemble des appareils productifs. Cet assainissement nécessite d'une part, l'organisation de la convergence des politiques budgétaires tout en assurant la cohérence avec la politique monétaire, et d'autre part, la rationalisation et l'harmonisation des législations régissant l'activité économique.

Le premier point se traduit par la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales et le second définit un cadre d'harmonisation du droit des affaires. L'harmonisation du droit des affaires vise à adapter le cadre réglementaire aux mutations socio-économiques de l'heure, tout en introduisant une simplification et une transparence accrues dans les procédures. En fait, l'objectif d'une telle mesure est de consolider, au plan économique, l'Etat de droit dans les pays membres et la restauration de la confiance des investisseurs tant étrangers que nationaux, en leur offrant la sécurité juridique et judiciaire nécessaire pour l'épanouissement de leurs initiatives productives.

Cette harmonisation est non seulement mise en œuvre en tenant compte des autres programmes d'harmonisation initiés au sein d'autres organisations tel que le traité instituant l'OHADA<sup>10</sup> auxquelles participent les Etats membres de l'UEMOA mais aussi est confortée au niveau fiscal. A ce niveau, l'harmonisation des fiscalités intérieures vise, dans une première étape, la rationalisation de la fiscalité indirecte par la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le réexamen dans une perspective sous-régionale, de la fiscalité pétrolière et l'élargissement de l'assiette par la fiscalisation du secteur informel. Dans une seconde phase, l'harmonisation de la fiscalité directe accordera une priorité à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux instruments financiers dans le cadre de la mise en place du marché financier régional ;

ii) *l'unification des espaces économiques nationaux*. Un tel objectif vise à rendre la zone plus attractive tant en termes de marchés que du point de vue des opportunités de rentabilisation des investissements.

Cette unification comporte deux volets : l'institution d'une union douanière et la mise en place d'un marché financier régional.

- *l'union douanière* est articulée autour de l'institution d'une préférence communautaire et la mise en place, vis-à-vis des pays tiers, d'un tarif extérieur commun (TEC) et la prise en compte de la nécessité d'assurer à certains secteurs une protection adéquate et temporaire.

- *la mise en place d'un marché financier régional* de l'UEMOA a pour objectif la diversification des sources de financement de l'activité économique.

Sa justification se situe à plusieurs niveaux :

\* un marché financier régional a toujours constitué une préoccupation pour les pays membres de l'UMOA. C'est pourquoi, dès 1973 le traité constituant l'UMOA prévoyait dans son article 23, l'organisation d'un tel marché. Cet objectif a été amorcé en 1989 dans le cadre de la réforme de la politique de la monnaie et du crédit.

\* le développement d'un marché financier dans l'UMOA est considéré comme un facteur de renforcement du secteur financier dans les Etats membres après l'assainissement du secteur bancaire et celui des assurances et de la prévoyance sociale.

\* dans un contexte de contraintes financières, l'organisation d'un marché financier dans l'Union permet une allocation efficiente des ressources dans la perspective de l'intégration économique des pays.

\* la création d'un tel marché répond aussi au souhait émis par les Ministres des Finances des pays membres de la zone franc en 1991 à Ouagadougou.

\* du point de vue économique, la diversification des systèmes financiers représente une nécessité en permettant de mieux amortir les chocs, tant internes qu'externes ;

\* l'existence d'un marché des capitaux favorise une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure et permet de canaliser cette dernière vers les investissements à haut rendement.

\* considéré comme un vecteur de croissance et d'incitation à une bonne gestion, le marché financier constitue un outil appréciable pour le financement long des entreprises et un moyen de rappel dans la zone, des capitaux placés à l'étranger et de placement des excédents de trésorerie des ménages et des investisseurs institutionnels ;

\* enfin, la création du marché financier permet d'alléger les tensions sur les finances publiques, d'arbitrer la dette publique et privée et d'inciter à la bonne gestion des finances de l'Etat ;

iii) *l'harmonisation des politiques sectorielles* (voires communautaires) avec l'unification des espaces économiques conjuguée à l'assainissement du cadre macro-économique et réglementaire constitue les trois grands chantiers prescrits par le traité de l'UEMOA. Cette harmonisation des politiques sectorielles aura pour mission de favoriser l'émergence d'unités de production compétitives, capables de relever les défis de la concurrence internationale. Cet objectif nécessitera un développement des ressources humaines, l'aménagement du territoire, de l'amélioration de l'environnement et des réseaux de transports et de télécommunication et des politiques agricoles, énergétiques et minières. La BOAD, chef de file de ce projet, est chargée des études sur les politiques sectorielles communes tout en s'appuyant sur les expériences de l'ex-CEAO et de la CEDEAO.

---

<sup>10</sup> OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

Ces études, en accordant la priorité à l'élaboration d'un programme minimum de politiques communes de production et d'échange, met à profit les opportunités créées par la dévaluation de la monnaie commune pour intensifier les échanges intra-communautaires.

## **II/ Organisation de la convergence des politiques économiques.**

Une des recommandations de la réunion des Ministres des Finances des pays de la Zone Franc à Paris en septembre 1992, a été la création d'un conseil de convergence dans l'UMOA. Sa mission étant d'assurer la cohérence entre la politique budgétaire et la politique monétaire dans chaque Etat, d'une part, et servir de cadre informel d'échanges d'informations sur les politiques économiques et financières des Etats membres, d'autre part. Mais cet organe n'est que transitoire puisqu'il est appelé à disparaître lorsque l'organe communautaire sera mis en place.

### **1) La convergence des politiques budgétaires et d'endettement.**

Malgré les politiques d'ajustement et de restructuration appliquées aux pays de l'UMOA au cours des années 80, la situation des finances publiques dans l'Union reste préoccupante. C'est ainsi que dès le début des années 90, la coordination des politiques budgétaires nationales et de la politique monétaire commune a constitué une des recommandations des divers séminaires organisés par l'Union.

Cette coordination a été soutenue par les autorités politiques de l'Union, puisque considérée comme l'élément déterminant pour le processus d'intégration économique.

L'organisation de la convergence des politiques budgétaires nationales s'est faite autour des points suivants :

- *contenir les déficits publics globaux à des niveaux compatibles avec un endettement public extérieur et intérieur viable ;*
- *dégager une épargne propre des administrations publiques, surtout par la maîtrise de la masse salariale ;*
- *réaliser un excédent du solde primaire de base ;*

- *promouvoir le financement des investissements publics* sur ressources internes propres ;
- *apurer les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs* ;
- *maîtriser l'évolution de la dette publique intérieure et extérieure*, de manière à l'adapter aux capacités de remboursement.

Pour analyser la mise en œuvre de ces recommandations divers instruments sont définis, il s'agit:

a) du conseil de convergence : dont la mission est d'assurer à titre temporaire, la cohérence entre la politique budgétaire et la politique monétaire dans chaque Etat, d'une part, et de servir de cadre informel d'échanges d'informations sur les politiques économiques et financières des Etats membres, d'autre part. Son ordre de jour comporte l'examen de l'évolution de trois indicateurs choisis parmi ceux retenus pour assurer la convergence des politiques budgétaires. Ces trois indicateurs sont les suivants :

- i) *le solde courant hors intérêts de la dette*, (y compris les résultats des filières agricoles), qui indique dans quelle mesure l'Etat arrive à couvrir ses dépenses courantes par ses recettes stables ;
- ii) *le solde primaire de base*, égal au solde précédent diminué des dépenses d'investissement sur ressources budgétaires. L'avantage d'un tel solde est de permettre d'apprécier l'effort d'ajustement interne et la capacité de l'Etat à faire face notamment à ses obligations extérieures au titre des charges d'intérêts ;
- iii) *le solde primaire global*, qui donne une mesure de la dépendance de l'Etat vis -à-vis de l'extérieur pour le financement des programmes d'investissement public et la couverture des charges de la dette. Il traduit ainsi, la pression exercée par la dette et les investissements sur les ressources disponibles.

b) des indicateurs budgétaires : au nombre de cinq, dont l'évolution devrait :

- dans un premier temps, refléter clairement la situation des finances publiques des Etats et permettre d'envisager l'adoption, en temps opportun, des mesures appropriées de redressement ;

- et à terme, permettre d'assurer à priori la compatibilité des politiques budgétaires sur la base des projets des lois de finances, de suivre leur mise en œuvre et, à posteriori, de contrôler leur exécution.

Le repère retenu pour chaque indicateur correspond à la moyenne observée pour cet indicateur, par le pays le plus performant sur la période 1980-1992.

Ces indicateurs, dont le suivi est assuré par la Banque Centrale en attendant la mise en place de la commission de l'UEMOA, sont les suivants :

- le rapport de la masse salariale sur les recettes fiscales ne doit pas excéder 50% ;
- une variation nette des arriérés intérieurs, au moins nulle à défaut de leur résorption, assortie d'une interdiction d'accumulation de nouveaux arriérés ;
- une variation nette des arriérés extérieurs, au moins nulle à défaut d'un apurement ; assortie d'une interdiction d'accumulation de nouveaux arriérés ;
- le rapport des investissements publics financés sur ressources internes sur les recettes fiscales doit atteindre au moins 20% ;
- le solde primaire de base doit représenter au moins 15% des recettes fiscales.

Ces indicateurs sont élaborés sur la base des maquettes statistiques transmises par les Etats au conseil de convergence.

c) La convergence des politiques d'endettement de Etats de l'Union : dans un contexte de déséquilibre des finances publiques, la dette dont l'encours total de la dette publique est passée d'environ 7000 milliards de francs CFA en 1993 à 14500 milliards en 1994, devrait bénéficier d'une attention particulière dans le processus de surveillance multilatérale des politiques économiques et de la convergence des politiques budgétaires. Cette convergence s'analyse sous deux angles :

- ◆ *l'harmonisation des politiques d'endettement* doit répondre entre autres objectifs :
  - à la capacité de l'Etat à assurer à moyen et long terme le service de la dette afin de prévenir l'insolvabilité et l'illiquidité des Etats. Ceci se manifeste par un solde budgétaire compatible avec les charges de la dette extérieure ;
  - à parvenir à un retour durable des pays de l'Union sur le sentier de la croissance par

la mise en œuvre de politiques d'ajustement et de réformes structurelles au titre desquelles, une meilleure mobilisation des ressources intérieures et la promotion des investissements publics et privés sont vivement recherchées.

L'ensemble de ces recommandations répondent également aux attentes des institutions financières internationales avec lesquelles les Etats de l'Union ont élaboré des stratégies de restructuration de la dette.

Au niveau de la dette intérieure, l'émission de bons du trésor en compte courant par adjudication doit financer les déficits de trésorerie des Etats, ce qui permettrait, à terme, le recours des trésors nationaux à l'émission de titres publics à court, moyen et long terme, notamment sous forme de bons et d'obligations du trésor. Cette tendance devrait consacrer le changement et l'enrichissement des instruments de la dette intérieure des Etats de l'Union dans un cadre harmonisé.

◆ *l'harmonisation de la gestion courante de la dette* dans l'Union est nécessaire dans la mesure où le problème de la dette est caractérisé non seulement par l'importance de son stock et de son service mais aussi par la faiblesse de l'organisation des services gestionnaires de celle-ci.

La gestion de la dette des Etats et leur harmonisation ont été formulées ainsi qu'il suit :

- *associer les structures gestionnaires de la dette* au processus conduisant celle-ci, en vue d'en faciliter le recensement ;
- *étendre les activités de ces structures* au suivi de la dette intérieure ;
- *limiter et de préférence, abandonner* les prêts onéreux au profit des prêts concessionnaires et des dons ;
- *convertir la dette flottante*, notamment les arriérés de paiement en dette contractuelle par la tritisation ;
- *développer les échanges* et la concertation entre les structures gestionnaires de la dette, notamment dans le cadre des négociations avec les bailleurs de fonds ;
- *centraliser le pouvoir d'engager l'Etat* et de gérer la dette au sein d'une même structure.

2) La convergence des autres volets de la politique économique.

**La surveillance multilatérale** : afin de se prémunir contre des comportements de «chacun pour soi», et de permettre la réalisation d'un équilibre supérieur à celui qui résulterait des seules décisions décentralisées des Etats membres, l'UEMOA a le choix entre :

- *d'une part, la centralisation* qui suppose des transferts de souverainetés dont seule l'union politique les rendrait praticables ;
- *et d'autre part, la surveillance multilatérale* des politiques économiques nationales soit au moyen de règles obligatoires et d'une coordination de ces politiques qui en assure une plus grande cohérence.

Cette surveillance multilatérale constitue l'une des innovations majeures du schéma d'intégration de l'UEMOA et elle est axée essentiellement sur l'organisation de la convergence effective des politiques budgétaires, articulée autour d'indicateurs précis et chiffrés.

L'objectif d'une telle convergence est de tenir compte de la diversité des économies et de prendre en compte de la dualité des cadres institutionnels dans lesquels les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire commune sont élaborés afin d'éliminer les conflits d'objectifs entre pays intégrés.

Sachant que des mesures de politique économique prises dans l'un des Etats membres induisent pour les autres des externalités, il est donc important pour les pays de l'UEMOA de coordonner leurs politiques pour s'assurer un développement harmonieux.

La surveillance multilatérale, dont l'objet principal est de «promouvoir une convergence durable des performances économiques des Etats membres et d'établir les bases d'une croissance soutenable de leurs économies» (art 4 paragraphe b du traité), doit assurer la définition et le contrôle communautaire des politiques économiques des Etats de l'UEMOA. C'est dans ce cadre que l'UEMOA, notamment dans son article 64 du traité, organise la convergence des politiques économiques de ses pays membres. Cette surveillance multilatérale s'articule ainsi :

«Sur proposition de la commission, le conseil se prononce sur les grandes orientations de politiques économiques des Etats membres et de l'Union par voie de recommandations arrêtées à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

Ces orientations se rapportent aux objectifs économiques des pays membres et de l'Union, notamment aux objectifs :

- *de croissance soutenue du revenu moyen ;*
- *de répartition des revenus ;*
- *de solde soutenable de la balance des paiements courants ;*
- *d'amélioration de la compétitivité internationale des économies de l'Union.*

Elles tiennent également compte de l'exigence de compatibilité des politiques budgétaires avec les objectifs de la politique monétaire, en particulier des prix. Le conseil informe le comité interparlementaire de ses recommandations».

La surveillance multilatérale s'organise autour des points suivants :

- La définition d'un ensemble de règles de base et de critères objectifs de convergence pour les principales politiques économiques qui conditionnent le succès de l'Union ou peuvent affecter celles des pays dans un but de fixer les normes aux politiques budgétaires nationales et d'assurer leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune de l'Union. Ceci nécessite un minimum d'harmonisation des concepts statistiques, des procédures et des législations budgétaires nationales et une synchronisation des calendriers des processus budgétaires entre Etats et avec celui de la programmation monétaire de la Banque Centrale.
- La constitution d'un ensemble d'indicateurs statistiques harmonisés qui permettent de surveiller les normes établies et de détecter en temps opportun les divergences de politiques et de performances. Mais cette surveillance n'est possible que si les autorités nationales compétentes transmettent dans la transparence les informations de base.
- L'article 28 du traité confie à la commission, (une entité supranationale et indépendante des pouvoirs nationaux), la formulation d'un diagnostic périodique crédible et transparent.
- Les diagnostics techniques doivent déclencher un processus institutionnel de consultation et de coordination des Etats membres selon un calendrier précis à des prises de décisions, assorties éventuellement ou obligatoirement, selon la gravité, des incitations positives ou négatives, au niveau politique de l'Union, capables de discipliner les politiques nationales.

L'objet de ce chapitre a été de montrer le processus que les pays de l'ex-AOF ont emprunté pour parvenir à l'intégration économique et monétaire. Nous avons montré qu'au lendemain de l'indépendance ces pays ont institué depuis 1962 l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Ce choix a été favorisé par l'héritage colonial d'un certain nombre d'instruments institutionnel et administratif, notamment: un institut d'émission de l'Afrique de l'Ouest, une monnaie commune le FCFA, la possibilité de convertibilité, de parité et de transférabilité entre le FCFA et le franc français.

Aussi, si cette intégration monétaire a survécu, et ce malgré les nombreuses controverses tant internes qu'externes, il n'en reste pas moins que l'union économique a été reléguée au second rang. Ainsi, l'inefficacité de la politique monétaire commune poursuivie depuis plus de trente ans à propulser les échanges entre Etats membres et à promouvoir une croissance saine et durable, a conduit les pays de l'UMOA à ratifier le traité constituant l'UEMOA. Ce traité, tout en poursuivant les objectifs de l'union monétaire, prévoit la mise en œuvre de politiques communautaires coordonnées dans les domaines du budget, de la protection extérieure, de la fiscalité intérieure, du droit des affaires ainsi que de la création d'un marché financier régional. L'objectif final d'une intégration régionale n'est possible que si la convergence (par la surveillance multilatérale d'un certain nombre de critères de convergence) des économies membres est assurée.

## **Chapitre III : ANALYSE DE LA CONVERGENCE DES ECONOMIES DE L'UEMOA.**

Le chapitre précédent a non seulement examiné les politiques monétaires communes poursuivies par les Etats de l'UEMOA depuis 1962, mais il a aussi souligné les grands objectifs de l'intégration économique. Afin de tirer tous les bénéfices de l'Union monétaire déjà existante, les pays de l'UEMOA s'efforcent de la compléter par une union économique destinée à palier l'étroitesse des marchés nationaux et à réaliser des économies d'échelle dans la plupart des activités de production. Une des grandes innovations du traité instituant l'intégration économique est la recherche d'une convergence des politiques économiques.

Dans ce chapitre nous analyserons la convergence à la fois d'un point de vue théorique (section I) et empirique (section II).

### **Section I : L'analyse de la convergence macro-économique.**

Après trente six années de politique monétaire commune, l'Union Monétaire Ouest Africaine aborde l'étape de l'intégration économique de ses Etats membres dans un contexte marqué par la globalisation de l'économie sur fond de convergence.

Le terme convergence recouvre deux notions distinctes. *La convergence macro-économique* concerne le rapprochement des performances et des politiques économiques des Etats membres (mesuré par: le «taux d'inflation», le ratio «masse salariale/recettes fiscales», le ratio «investissements publics financés/ressources interne ou recettes fiscales», le ratio «solde primaire de base/recettes fiscales», le solde budgétaire etc).

*La réduction des écarts de développement au sein de l'Union constitue un autre aspect de la convergence appelé « rattrapage » ou ressemblance.*

Lié aux structures économiques et sociales, le rattrapage renvoie à l'homogénéisation des niveaux de revenu par tête. Les gardes-fous institutionnels que les Etats de l'UEMOA se sont imposés privilégient la convergence macro-économique. Ces contraintes sont établies afin de favoriser les processus de rattrapage en renforçant la crédibilité de politiques rigoureuses et mieux équilibrées dans les pays les moins avancés de l'Union.

Il est évident qu'il est trop tôt pour faire une évaluation critique de ce processus. Notre objectif dans cette section est de montrer les efforts fournis et les résultats obtenus par chacun des Etats en ce qui concerne le respect des critères de convergence.

Cette section analysera successivement :

- quelques indicateurs d'intégration régionale;
- les performances macro-économiques ;
- les critères de convergence macro-économique.

#### **A/ Quelques indicateurs d'intégration régionale.**

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine établie par le traité du 10 janvier 1994, regroupe les huit pays ouest africains suivants: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau<sup>11</sup>, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Les politiques économiques dans les pays de l'UEMOA ont été assez différentes dans les années 60 et 70, certains optant pour le « socialisme » alors que d'autres suivaient une voie « libérale ».

Cependant, on retrouve partout des traits caractéristiques communs : une intervention de l'Etat très importante dans l'organisation de l'agriculture et dans la fixation des prix, la constitution d'un fort secteur public et une orientation de l'industrialisation vers le marché intérieur grâce à une protection très importante.

S'agissant des projets d'intégration, les stratégies ont consisté en des projets d'investissement « intégrateurs » appelés aussi la « coproduction » où l'Etat par une

---

<sup>11</sup> Ce pays ne fera pas l'objet d'analyse, toutefois il sera mentionné à titre indicatif, en raison de son intégration tardive (1996) à l'Union.

politique interventionniste devait favoriser la création de pôles régionaux industriels et énergétiques, d'infrastructures de transport et de télécommunication et de provoquer la substitution aux importations (Pierre J et Marc. R, 1993) .

A partir des années 80, le consensus de Washington représenté par la Banque Mondiale et le FMI dénonce les stratégies de développement menées jusqu'alors et réclame le désengagement de l'Etat. La poursuite d'une série de réformes économiques et de politique de stabilisation financière, de libéralisation et de désaturation constituait un préalable à l'obtention de ressources financières pour la couverture des déficits budgétaires, le paiement des importations et le rééchelonnement de la dette. En fait, l'adoption d'un programme d'ajustement structurel élaboré par les institutions de Bretton Woods demeurait une exigence de survie pour les pays de l'UEMOA.

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre, dans les années 80, qui s'appuyaient sur des décisions gouvernementales dont les priorités n'étaient pas essentiellement régionales, mais plutôt axées sur des politiques nationales, n'ont pas réussi à enrayer les déséquilibres budgétaires et financiers, mais ont fait naître des projets d'intégration essentiellement basés sur des projets de libéralisation des marchés vis-à-vis du reste du monde.

Avec près de 60 millions de consommateurs en 1996 (tableau 1), l'UEMOA est constituée pour stimuler les échanges par la création d'une zone protégée aux frontières par un tarif extérieur commun. Cette zone vise à accroître l'effet de création de commerce intra-communautaire et à une coordination des différentes politiques économiques.

**Tableau 1 : Quelques indicateurs d'intégration régionale.**

|               | Surface<br>(km <sup>2</sup> )<br><br>en 1997 | Population<br>(millions)<br><br>en 1996 | PNB<br>(milliard<br>F.CFA)<br><br>en 1997 | Taux d'ouverture<br>(1)<br><br>90-93 |
|---------------|--|---|---|--------------------------------------|
| Bénin         | 111  | 5,4                                     | 119777                                    | 60,21                                |
| Burkina Faso  | 274  | 10,8                                    | 78328                                     | 49,77                                |
| Côte d'Ivoire | 318  | 14,1                                    | 258366                                    | 73,85                                |
| Mali          | 1220   | 9,0                                     | 89502                                     | 55,41                                |
| Niger         | 1267   | 8,1                                     | 97361                                     | 31,75                                |
| Sénégal       | 193  | 8,3                                     | 200252                                    | 61,38                                |
| Togo          | 54   | 4,1                                     | 107114                                    | 78,78                                |
| UEMOA         | 3437   | 59,8                                    | 135814                                    | 66,58                                |

Sources : Banque Mondiale, BCEAO.

## **B/ Les performances macro-économiques.**

Compte tenu des diversités et des disparités régionales des différents pays membres, la marche vers l'intégration économique instituée par le traité de l'UEMOA ne va pas sans poser de problèmes.

Les écarts de développement entre les Etats membres rendent nécessaire une convergence dans l'UEMOA. Tous les pays de la zone ne sont pas logés à la même enseigne. Une distinction est faite entre la zone sahélienne plus vulnérable et les autres. La croissance économique des pays de la zone sahélienne (le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal) est soumise, en sus des fluctuations des cours sur le marché mondial des produits primaires, aux aléas climatiques. Ces écarts sont généralement mesurés par des indicateurs de résultats (tels que le PIB réel par tête, ou d'environnement économique «propice» (degré d'ouverture des économies, structure de l'emploi et de la valeur ajoutée par secteur, dynamisme de l'investissement, état des infrastructures, niveaux d'éducation, etc). Le rattrapage peut être freiné en l'absence d'un environnement propice.

Un tel environnement comprend des facteurs économiques (mécanismes de marché, infrastructures, diversification industrielle, etc), sociaux (niveaux d'instruction conditionnant l'accumulation du capital humain) et institutionnels (législation sur la propriété).

Engagés dans une mutation sociale et économique, les pays de l'UEMOA demeurent des pays dans lesquels plus de 60% de la population réside en milieu rural, tire ses subsistances et ses revenus du secteur primaire (tableau 2.1). Globalement, on constate toutefois, un recul important du secteur primaire comme branche motrice (annexe1). Ce secteur se trouve néanmoins, marqué ces dernières années, dans certains pays de l'Union (cas du Togo) par le dynamisme de l'informel. En 1995, le poids du secteur primaire atteint une moyenne de 33,3% mais avec 45% au Mali et seulement 19% au Sénégal. Le niveau d'industrialisation reste relativement faible malgré une progression de la valeur ajoutée dans l'industrie.

**Tableau 2.1 : Poids relatif des différents secteurs de l'économie selon les pays.  
Evolution de la structure de la valeur ajoutée par secteur  
des économies de l'UEMOA (en % du PIB) de 1960 à 1995.**

|                      | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Bénin</b>         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 55   | 36   | 43   | 37   | 40   | 40   | 36   | 34   | 34   |
| Secteur secondaire   | 11   | 12   | 19   | 23   | 10   | 10   | 13   | 13   | 14   |
| Secteur tertiaire    | 37   | 52   | 45   | 49   | 50   | 50   | 51   | 52   | 52   |
| <b>Burkina Faso</b>  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 62   | 42   | 40   | 44   | 30   | 30   | 44   | 39   | 36   |
| Secteur secondaire   | 21   | 35   | 35   | 32   | 20   | 20   | 20   | 19   | 17   |
| Secteur tertiaire    | 24   | 37   | 42   | 37   | 50   | 50   | 37   | 42   | 47   |
| <b>Côte d'Ivoire</b> |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 43   | 40   | 34   | 38   | 30   | 30   | 37   | 30   | 31   |
| Secteur secondaire   | 21   | 36   | 29   | 43   | 20   | 20   | 24   | 23   | 20   |
| Secteur tertiaire    | 43   | 36   | 44   | 40   | 40   | 40   | 39   | 47   | 49   |
| <b>Mali</b>          |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 55   | 61   | 42   | 44   | 43   | 44   | 42   | 40   | 45   |
| Secteur secondaire   | 15   | 18   | 40   | 23   | 15   | 15   | 15   | 22   | 21   |
| Secteur tertiaire    | 35   | 28   | 48   | 43   | 42   | 41   | 42   | 38   | 34   |
| <b>Niger</b>         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 69   | 65   | 33   | 38   | 40   | 40   | 39   | 36   | 36   |
| Secteur secondaire   | 13   | 12   | 42   | 27   | 20   | 20   | 18   | 17   | 16   |
| Secteur tertiaire    | 22   | 28   | 33   | 42   | 40   | 40   | 43   | 47   | 48   |
| <b>Sénégal</b>       |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 24   | 24   | 29   | 20   | 20   | 20   | 20   | 20   | 19   |
| Secteur secondaire   | 29   | 36   | 43   | 32   | 20   | 20   | 19   | 18   | 31   |
| Secteur tertiaire    | 59   | 56   | 47   | 62   | 60   | 60   | 61   | 62   | 50   |
| <b>Togo</b>          |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Secteur primaire     | 55   | 34   | 26   | 33   | 30   | 40   | 49   | 33   | 34   |
| Secteur secondaire   | 24   | 31   | 27   | 33   | 20   | 20   | 18   | 22   | 23   |
| secteur tertiaire    | 29   | 45   | 54   | 44   | 40   | 40   | 33   | 45   | 43   |

Sources : Diverses sources nationales ; Statistiques économiques de l'UEMOA, BCEAO, n°468 mars 1997.

**tableau 2.2 : La répartition de l'emploi par secteur (1995).**

|               | Répartition de l'emploi par secteurs (en % de l'emploi total) |                   |           |
|---------------|---|-------------------|-----------|
|               | Agriculture   | Industrie-énergie | Tertiaire |
| Bénin         | 64  | 18                | 28        |
| Burkina Faso  | 92  | 2                 | 6         |
| Côte d'Ivoire | 60  | 10                | 30        |
| Mali          | 86  | 2                 | 12        |
| Niger         | 90  | 4                 | 6         |
| Sénégal       | 77  | 8                 | 16        |
| Togo          | 66  | 10                | 24        |
| Moyenne       | 77,5  | 7,7               | 17,4      |

Source : Rapport mondial sur le développement humain 1996 .

Dans la zone UEMOA, l'analyse du PIB par tête de chaque pays membre révèle de fortes disparités. En 1994, le PIB par habitant exprimé en FCFA, le plus faible est de 76 647 pour le Burkina Faso, soit 64% de la moyenne communautaire, et le plus élevé pour la Côte d'Ivoire atteint 213 577 soit 178% (tableau 3). De plus, en 1997 le Sénégal et la Côte

d'Ivoire représentent près de 70% du PIB réel de l'Union. En 1997, dans les trois pays les plus pauvres (Burkina Faso, Niger, Mali), le PIB réel par habitant en FCFA est compris entre 53% et 65% de la moyenne communautaire (tableau 3).

**Tableau 3: PIB réel en 1994 et 1997.**

|   | PIB/Hab<br>en FCFA en<br>1994 | PIB réel /tête en<br>FCFA en 1997 |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|
| Bénin   | 110402                        | 119777                            |
| Burkina   | 76647                         | 78328                             |
| Côte d'Ivoire   | 213577                        | 258366                            |
| Mali  | 74201                         | 89502                             |
| Niger   | 81619                         | 97361                             |
| Sénégal   | 188422                        | 200252                            |
| Togo  | 94295                         | 107114                            |
| moyenne   | 119880                        | 135814                            |
| Source : Rapport annuel sur le développement, 1994 et 1998 de la Banque Mondiale. |                               |                                   |

*Le taux de scolarisation* est considéré comme un indicateur « d'environnement propice » au rattrapage conditionnant le capital humain. Un faible niveau de scolarisation constitue un frein à la diffusion du progrès technologique et également susceptible d'influencer la spécialisation de l'industrie.

En 1993, le taux de scolarisation (tous niveaux confondus) indique des écarts importants : avec une moyenne de 29,1%, le taux est de 15% pour le Sénégal et atteint 51% au Togo (tableau 4).

**Tableau 4 : Taux de scolarisation en %.**

|   | Taux de<br>scolarisation<br>primaire %<br>en 1993 | Taux<br>de scolarisation<br>tous niveaux confondus<br>% en (1990-1995) |
|---|---|--|
| Bénin   | 66  | 34   |
| Burkina Faso                                    | 37  | 19   |
| Côte d'Ivoire                                   | 69  | 39   |
| Mali  | 25  | 30   |
| Niger   | 29  | 16   |
| Sénégal   | 59  | 15   |
| Togo  | 111   | 51   |
| Source : Rapport de développement humain, 1996. |   |  |

*En matière d'investissement*, en 1995 les pays de l'UEMOA ont connu des taux d'investissement allant de 8,1% pour le Togo à 24,4% pour le Mali. Le taux moyen se situe à 15% (Tableau 5). En outre, l'investissement a légèrement augmenté depuis la dévaluation dans tous les pays et a connu un effort de rationalisation.

**Tableau 5 : Evolution de l'investissement intérieur.  
Taux d'investissement en % du PIB.**

| Pays          | 1987-1993 | 1994 | 1995 | 1996 |
|---------------|-----------|------|------|------|
| Bénin         | 14,5      | 17,3 | 20,3 | 17,6 |
| Burkina Faso  | 14,0      | 13,8 | 14,1 | 14,7 |
| Côte d'Ivoire | 9,2       | 12,1 | 13,2 | 15,0 |
| Mali          | 20,3      | 25,4 | 24,4 | 25,4 |
| Niger         | 13,0      | 12,2 | 13,1 | 11,8 |
| Sénégal       | 13,0      | 14,7 | 15,2 | 15,5 |
| Togo          | 8,3       | 14,5 | 8,1  | 8,6  |
| Moyenne       | 12        | 15,7 | 15,5 | 15,5 |

Source : statistiques économiques, UMOA, n° 471, juin 1997, BCEAO.

*S'agissant de l'épargne*, le taux d'épargne moyen se situe à 13,4% (tableau 6). Le Burkina Faso possède le taux d'épargne le plus élevé de l'Union avec 40,6% ce qui représente 270% du taux moyen alors que le Togo a un taux égal à 3,8% soit 28,3% (les troubles politiques qu'a connu ce pays ont considérablement affecté l'état de l'économie). Le cas du Togo, du Niger, du Mali et du Sénégal montre clairement que la faiblesse de l'épargne intérieure remet en cause le financement de l'investissement. Cette situation nous montre également que l'absence d'une stabilité politique influence négativement le taux de croissance d'une économie.

**Tableau 6: Epargne intérieure  
Taux d'épargne, en % du PIB.**

|               | 1987-1993 | 1994 | 1995 | 1996  |
|---------------|-----------|------|------|-------|
| Bénin         | 5,3       | 12,9 | 11,3 | 7,4   |
| Burkina Faso  | 39,3      | 40,0 | 36,6 | 40,7  |
| Côte d'Ivoire | 13,4      | 20,6 | 20,2 | 19,5  |
| Mali          | 3,8       | 0,1  | 7,1  | 9,9   |
| Niger         | 6,0       | 1,2  | 5,2  | 1,8   |
| Sénégal       | 7,0       | 9,5  | 9,9  | 10,5  |
| Togo          | 61,0      | 10,3 | 3,8  | 5,5   |
| Moyenne       | 13,8      | 13,5 | 13,4 | 15,04 |

Source : Statistiques économiques de l'UMOA, n°471, juin 1997, BCEAO.

*Le taux d'ouverture* ( le rapport des importations + exportations/le PIB en %) des pays de l'UEMOA indique que le commerce extérieur représente plus de 60% du PIB de l'Union (tableau 7).

Ce fort degré d'ouverture montre que les pays de l'UEMOA restent très ouverts vers l'extérieur et que l'activité économique de pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo dépend essentiellement des cours des matières premières sur le marché mondial, ce qui les fragilise.

**Tableau 7 : Taux d'ouverture des économies de l'UEMOA en %.**

|               | 1970-74 | 75-79 | 80-85 | 86-89 | 90-93 |
|---------------|---------|-------|-------|-------|-------|
| Bénin         | 18,6    | 33,72 | 62,16 | 65,12 | 60,21 |
| Burkina Faso  | 13,16   | 36,29 | 45,66 | 47,63 | 49,77 |
| Côte d'Ivoire | 21,50   | 39,88 | 72,39 | 76,64 | 73,85 |
| Mali          | 12,70   | 18,81 | 46,26 | 53,32 | 55,41 |
| Niger         | 9,18    | 26,96 | 52,09 | 43,87 | 31,75 |
| Sénégal       | 21,47   | 37,08 | 65,81 | 64,25 | 61,38 |
| Togo          | 21,67   | 48,32 | 94,65 | 93,39 | 78,78 |
| Moyenne       | 62,5    | 74,84 | 78,56 | 66,37 | 66,58 |

Source : BCEAO, Statistiques économiques et monétaires, divers numéros.

*Pour ce qui est des infrastructures économiques de base* (qui comprennent les transports, les télécommunications, l'énergie et l'éducation), faute de données disponibles pour l'ensemble des pays de l'UEMOA, nous ne pouvons pas représenter la tendance. Toutefois, nous pouvons affirmer que les dépenses au titre de ces infrastructures représentent en moyenne 4% du PNB des pays ( tableau 8). Or, il a été fréquemment souligné que le rattrapage dépend étroitement du degré de développement des mécanismes de marché et de la qualité des infrastructures physiques et sociales. C'est pourquoi, le traité instituant l'UEMOA insiste sur l'importance dans ce contexte, de l'amélioration de la formation de la main d'œuvre et du développement des infrastructures de communication. Mais une telle amélioration nécessite des dépenses publiques qui, pour être compatibles avec les impératifs de la convergence macro-économique, devront aller de pair avec une plus grande maîtrise des autres dépenses. Par ailleurs, certains auteurs craignent que les critères de convergence en matière de finance publique freinent davantage le rattrapage si les pays les moins avancés n'effectuent pas les redéploiements budgétaires qui s'imposent.

**Tableau 8 : Les infrastructures économiques de base des Etats de l'Union.  
En % du PNB 1995.**

|               | Les télécommunications | L'éducation | Santé |
|---------------|------------------------|-------------|-------|
| Bénin         | 3,5                    | 3,1         | 2,8   |
| Burkina Faso  | 3,6                    | 3,6         | 7,0   |
| Côte d'Ivoire | 5,7                    | 7,2         | 1,7   |
| Mali          | 1,5                    | 2,2         | 2,8   |
| Niger         | 2,6                    | 3,1         | 3,4   |
| Sénégal       | 6,5                    | 3,6         | 2,3   |
| Togo          | 2,1                    | 5,6         | 2,5   |
| Moyenne       | 3,6                    | 4,0         | 3,5   |

Source : Rapport mondial sur le développement humain, 1996.

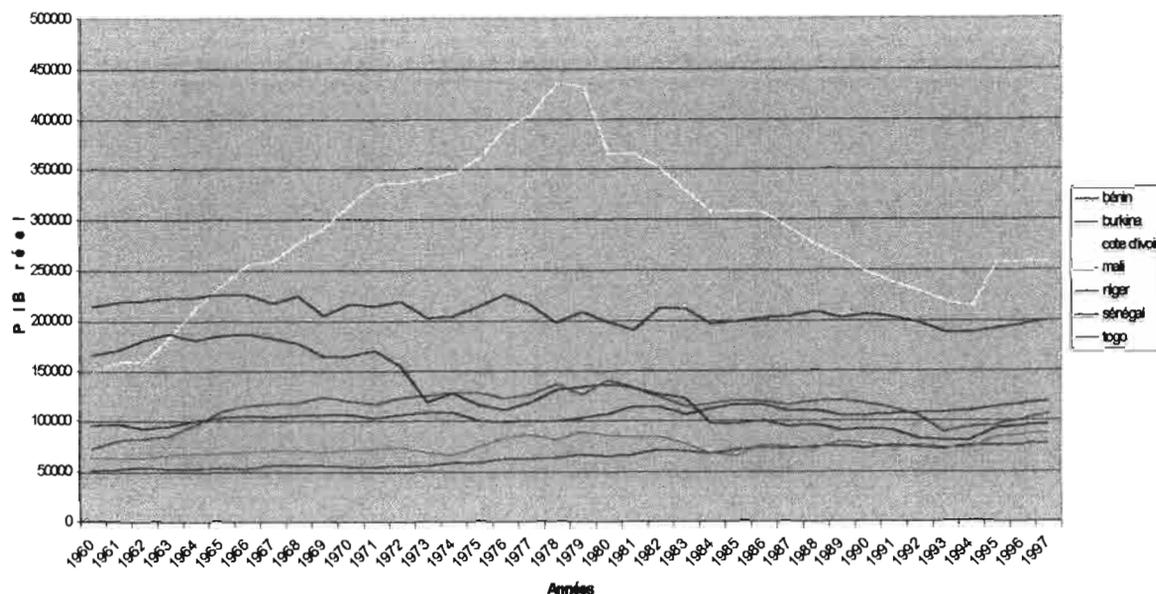
*La diversification géographique et sectorielle* des pays de l'UEMOA. La diversification sectorielle indique que les pays de l'UEMOA sont caractérisés par des structures mono-productrices et exportatrices de produits peu élaborés (tableau 9) alors que la diversification géographique montre que les pays de l'UEMOA, par leur appartenance à la zone franc, ont un accès facile à la France, à l'Union européenne, aux Etats Unis et au Japon.

**Tableau 9 : Principaux produits exportés  
par les pays de l'UEMOA.**

|                   | Bénin              | Burkina Faso        | Côte d'Ivoire | Mali  | Niger   | Sénégal              | Togo       |
|-------------------|--------------------|---------------------|---------------|-------|---------|----------------------|------------|
| Produits exportés | Coton              | Coton               | Café          | Coton | Niébé   | Coton                | Coton      |
|                   | Produits palmistes | Produits maraîchers | Cacao         | Riz   | Oignons | Produits arachidiers | Café cacao |
|                   |                    |                     | Bananes       |       | uranium |                      |            |
|                   |                    |                     | bois          |       |         |                      |            |

Source : BCEAO, Statistiques économiques et monétaires, divers numéros.

**Graphique 1 : Evolution du PIB réel par tête des pays de l'UEMOA**



L'évolution du revenu par tête dans les pays de l'UEMOA depuis 1960 nous indique qu'en trente ans, les écarts de revenu par tête se sont réduits entre les pays (graphique 1) avec toutefois des résultats contrastés. Le Burkina Faso et le Mali ont enregistré des progrès importants en matière de rapprochement de leur niveau de vie par rapport à certains pays de l'Union tel que le Niger mais la vitesse de rapprochement est très lente.

Les plus pauvres ont connu des rythmes de croissance différents. De 1988 à 1993, l'évolution du PIB/tête dans l'UEMOA a été divergente mais soutenue, exceptée la Côte d'Ivoire dont le PIB/tête s'est contracté pour la cinquième année consécutive en raison de la persistance de la crise financière et de la faiblesse des prix du cacao.

L'essentiel du mouvement de rattrapage a été concentré au cours de la décennie 70. La crise des années 80 et 90 a brutalement interrompu le processus, qui s'est même inversé dans les phases de récession, vers le milieu des années 90 (graphique 1) et depuis 1994, un mouvement de rattrapage se réamorçe.

Cette évolution traduit un phénomène bien connu : une forte croissance favorise le rattrapage alors qu'une mauvaise conjoncture économique le retarde.

L'analyse des statistiques réalisées dans cette section permet d'avancer une remarque fondamentale : s'il est vrai qu'un mouvement de rattrapage a été accompli par certains

pays cela est dû aux efforts et aux réformes mises en œuvre par les politiques nationales. Ceci confirme l'idée selon laquelle la politique monétaire commune n'a pas permis le renforcement de la convergence réelle.

### **C/ Les critères de convergence macro-économique.**

L'UEMOA a défini un certain nombre de critères de convergence à côté de ceux de la CEDEAO. Ces critères permettront de surveiller les normes établies et de détecter en temps opportun les divergences de politiques et de performances.

Les résultats des performances des pays de l'UEMOA sont représentés dans le (tableau 10).

**Tableau 10 : Indicateurs de convergence macro-économique (1997)**

|               | Taux d'inflation plafonné de 3% en 1996. | Ratio « masse salariale/recettes fiscales (repère 50%) » | « Solde primaire de base/recettes fiscales » (repère 15%) | Ratio « investissements publics financés par ressources internes/recette fiscales » (repère 20 %) | Financement des déficits budgétaires par la Banque Centrale (10%) | Ratio déficit Budgétaire/ PIB (5%) fin 98 et (3%) par la suite. En 1996 | Variabilité en % des taux de change nominaux vis-à-vis du dollar US (10%) |
|---------------|--|--|---|---|---|---|---|
| Bénin         | 1,9                                      | 38,5   | 24,7  | 19,2  | 0,0   | 0,4   | 2,5   |
| Burkina       | 6,1                                      | 36,5   | 25,9  | 21,4  | 16,7  | 0,5   | ''  |
| Côte d'Ivoire | 3,4                                      | 34,7   | 26,9  | 20,4  | 16,6  | 2,2   | ''  |
| Guinée Bissau | 65,6                                     | 32,9   | 45,7  | 10,4  | 21,8  | 10,9  | ''  |
| Mali          | 2,3                                      | 38,3   | 21,9  | 18,0  | 0,0   | 0,9   | ''  |
| Niger         | 3,6                                      | 26,5   | 25,5  | 5,1   | 51,4  | -0,3  | ''  |
| Sénégal       | 2,9                                      | 35,9   | 25,6  | 21,9  | 18,2  | 0,3   | ''  |
| Togo          | 4,9                                      | 46,2   | 11,1  | 3,9   | 26,2  | 4,9   | ''  |

Source : Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMA/PCM/97/2) et rapport de la surveillance multilatérale de la BCEAO 12-14 novembre 1997.

#### **La convergence des taux d'inflation :**

Un taux d'inflation élevé révèle l'existence de déséquilibres macro-économiques qu'il est nécessaire de corriger. Un environnement marqué par un faible taux d'inflation favorise au contraire l'épargne, l'investissement et la croissance. Il est donc important de créer un environnement macro-économique régional stable pour la survie de la zone monétaire. C'est ainsi que le taux d'inflation a été plafonné à 3%.

Globalement, on constate une convergence des taux d'inflation dans la zone, à l'exception de la Guinée Bissau.

L'adhésion de cette dernière à l'UEMOA dont la discipline budgétaire, l'une des règles essentielles du système, devrait ramener le taux d'inflation de ce pays à moins de 10%. Enfin, le succès des politiques de lutte contre l'inflation est fondamentalement lié à la maîtrise du ratio masse salariale/recettes fiscales.

#### Le ratio masse salariale/recettes fiscales.

Les pays africains et singulièrement les pays de l'UEMOA ont longtemps été caractérisés par une administration « pléthorique » par conséquent la masse salariale pèse lourd dans le budget des Etats.

Afin de dégager une épargne propre aux administrations publiques, la maîtrise de la masse salariale constitue un objectif fondamental. Aussi, l'analyse de ce ratio montre que le plafond de 50% du ratio «masse salariale/ recettes fiscales» a été respecté par tous les pays de la zone. Toutefois, la maîtrise de la masse salariale passe par des politiques différentes qui n'entraînent pas les mêmes conséquences économiques et sociales :

- en Côte d'Ivoire, la maîtrise de la masse salariale a été réalisée par une diminution des salaires des fonctionnaires ;
- au Sénégal, la maîtrise de la masse salariale de la fonction publique est obtenue par un contingentement des recrutements (système de quota) et une remise en cause de l'avancement automatique. Les faibles recrutements dans la fonction publique (1000 entrées par an dont 800 pour l'éducation Nationale et 200 pour la santé) bloquent l'évolution du taux de scolarisation et de la couverture sanitaire, donc agissent négativement sur le développement humain ;
- au Niger, les nouveaux recrutements d'instituteurs sont pris en charge par les communautés de base.

Ces différentes mesures sont trop récentes pour en tirer toutes les conséquences.

#### Le ratio Déficit Budgétaire/PIB (Produit Intérieur Brut).

Des déficits budgétaires importants et incontrôlables ont une forte incidence défavorable sur le maintien de la stabilité tant interne qu'externe. Afin de réduire les déficits budgétaires des Etats membres, un indicateur cible de 5% du PIB a été arrêté.

Son analyses indique une convergence du ratio déficit budgétaire/PIB pour les pays membres. Seule la Guinée Bissau s'écarte de l'objectif de 5% avec 10,9%.

#### Le financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale.

Le niveau du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale constitue généralement un important instrument de gestion macro-économique de la demande, notamment lorsqu'il s'agit de la maîtrise des pressions inflationnistes. C'est pourquoi, il a été stipulé que l'un des indicateurs de convergence à satisfaire soit le niveau de financement monétaire des déficits budgétaires. Les difficultés de trésorerie ont contraint certains pays à solliciter les concours de la BCEAO au-delà des plafonds autorisés. Aussi, l'analyse des performances en matière de financement monétaire montre une divergence, seuls le Bénin et le Mali n'ont pas eu recours au financement de la Banque Centrale.

#### Les indicateurs mesurant l'évolution de la dette.

La facture de la dette publique aussi bien intérieure qu'extérieure est très lourde dans tous les pays de l'UEMOA . Malgré les politiques d'ajustement structurel nationales menées en concert avec les institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale) pour restructurer la dette, le service de la dette reste très important et il pénalise les efforts réalisés en matière de gestion macro-économique. Aussi, deux indicateurs ont été fixés à savoir :

- 1) la variation nette des arriérés intérieurs au moins nulle à défaut de leur résorption, assortie d'une interdiction d'accumulation de nouveaux arriérés ;
- 2) la variation nette des arriérés extérieurs, au moins nulle à défaut d'un apurement ; assortie d'une interdiction d'accumulation de nouveaux arriérés.

Faute de séries disponibles concernant ces deux critères, il ne nous est pas possible de évaluer les performances des pays. Toutefois, les estimations de la BCEAO admettent que tous les pays ont respecté les seuils fixés (les arriérés de paiement devraient être éponnés de 112,12 milliards pour les arriéré intérieurs et de 207,7 milliards pour les arriérés extérieurs).

### Le taux de change.

La stabilité des taux de change constitue un élément d'appréciation du degré de convergence. Aussi, la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 94 a permis de supprimer la surévaluation de la monnaie commune, surévaluation qui rappelons le, était estimée en moyenne à 50%.

Au vu de cette analyse des critères de convergence, nous constatons que tous les pays de l'UEMOA respectent aussi bien leurs propres critères définis par le traité de l'UEMOA que ceux élaborés par la CEDEAO (excepté le refinancement des déficits budgétaires par la banque centrale). S'il est vrai que tous les pays parviennent à la réalisation de la convergence de tous ces critères, l'analyse nous montre également que le degré et les politiques diffèrent d'un pays à un autre. Les différences peuvent être importantes comme le montre le ratio « masse salariale/ recettes fiscales » dont le plafond est fixé à 50% et pour lequel le Togo est à 46%, le Niger à 26%.

Mais, pour renforcer les mécanismes de rattrapage spontanés et compenser les mécanismes de divergence liés à l'intégration, l'Union a prévu une politique d'aide aux pays défavorisés.

En effet, dans le cadre de l'intégration économique, et ce malgré le principe de la « Modestie financière », l'Union prévoit de prendre en charge les coûts transitoires résultant de l'intégration (compensation des moins values fiscales induites par l'unification des marchés intérieurs et la mise en place de fonds structurels pour réduire les disparités économiques régionales).

Cependant, l'efficacité de ces aides est difficilement chiffrable pour deux raisons essentielles :

- D'une part, il est encore tôt pour évaluer le montant déboursé par la BCEAO et la BOAD et l'application du TEC n'ayant débuté qu'en janvier 1998.

L'aide de la BOAD aux économies nationales consiste essentiellement à la promotion et au financement des projets à caractère intégrateur. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 1994/95, la banque a financé 8 projets à caractère intégrateur pour un montant total de 17, 015 milliards de FCFA.

Cependant, ces chiffres ne sauraient traduire à eux seuls les efforts de la banque en faveur de l'intégration économique. Il faut aussi prendre en compte la contribution relative aux aspects institutionnels qui offrent l'avantage de créer une enceinte pour tous les décideurs, y compris les opérateurs économiques, d'harmoniser les règles, d'organiser les libertés et de participer à l'élaboration des politiques sectorielles communes<sup>12</sup>.

- D'autre part, les résultats obtenus par les grands indicateurs du rattrapage ne dépendent pas seulement des aides communautaires, mais sont également conditionnés par le contexte international (tableau 11), les politiques économiques nationales, les autres institutions communautaires (telles la BAD, la CEDEAO, etc).

**Tableau 11 : Aide publique**

**des pays de l'UEMOA en % du PNB en 1993**

| Pays          | Aide publique totale reçue au développement en % du PNB) 1993. |
|---------------|--|
| Bénin         | 11,7   |
| Burkina Faso  | 14,9   |
| Côte d'Ivoire | 18,4   |
| Guinée Bissau | 76*  |
| Mali          | 16,1   |
| Niger         | 16,3   |
| Sénégal       | 11   |
| Togo          | 9,5  |

Source : Rapport mondial sur le développement humain 1996.  
\* : En 1993, la Guinée Bissau ne faisait pas partie de l'UEMOA

Cette aide publique au développement se trouve renforcée depuis la dévaluation intervenue en janvier 1994 afin de favoriser l'intégration régionale. En effet, la Communauté Européenne dans le cadre de l'Accord de Lomé (par le FED ou par la BEI) s'engage à accroître l'aide globale à condition que les pays de l'UEMOA jouent pleinement la carte de l'intégration et fassent preuve de démocratie et de bonne gouvernance.

L'efficacité des politiques régionales mises en œuvre par l'UEMOA dépendra du poids financier accordé à l'intégration économique. Mais, si les aides communautaires reposant sur les fonds structurels ne suffisent pas à elles seules à asseoir une politique volontariste de rattrapage, elles contribueront à enrayer les mécanismes de divergence et à renforcer les facteurs de convergence.

<sup>12</sup> BOAD, rapport annuel 1994/95.

## **Section II / Analyse empirique de la convergence des économies de l'UEMOA.**

Dans les modèles de type néoclassique à croissance exogène, le rattrapage est un processus largement spontané, favorisé par l'ouverture des frontières et en particulier, par l'intégration économique. Hormis de simples décalages de développement, les principaux obstacles au rattrapage résident dans l'imparfaite mobilité des facteurs. Ces résultats sont nuancés par un certain nombre de modèles qui cherchent à endogénéiser les facteurs de la croissance, en rendant compte d'une répartition des gains de l'intégration plus favorable aux centres industriels qu'aux zones moins développées. Cette répartition inégale peut conduire à la persistance, voire à l'aggravation des disparités régionales malgré un surcroît général de croissance.

Dans notre cas, les pays de l'UEMOA sont bien ouverts vers l'extérieur de l'Union, en revanche, ils restent relativement fermés les uns par rapport aux autres, d'où le choix opéré dans la présente recherche, d'un modèle de croissance de type néoclassique en économie fermée.

Cette section explicitera tout d'abord les méthodologies choisies pour l'analyse empirique de la convergence et elle procédera ensuite à l'interprétation des résultats obtenus.

### **A/ Méthodologies d'analyse de la convergence.**

Pour mesurer le degré de convergence des économies, notre analyse adoptera  $\sigma$  et  $\beta$  convergence. Le choix de ces méthodologies se justifie pour deux raisons :

- la première est que ces deux instruments sont les plus communément utilisés. Ces méthodes sont développées par Barro et par Barro et Sala- I- Martin (1991) dans leur étude de la convergence des Etats-Unis et des pays de l'OCDE et d'autres régions du monde. D'autres auteurs tels A. Bécart et A. O. Ossa (1997) les ont adoptés pour analyser la convergence des deux unions africaines de la zone franc ;

- la deuxième tient au fait que ces tests nous permettront, de manière rapide, de vérifier l'hypothèse de base à savoir qu'il existe un processus de convergence des économies de l'UEMOA.

### 1) Convergence- $\sigma$ .

Le premier instrument de mesure de la convergence est  $\sigma$ -convergence.

La convergence- $\sigma$  est mesurée par la dispersion ou l'écart-type du logarithme du revenu par tête des pays de l'UEMOA, qui doit baisser au cours de temps.

### 2) convergence- $\beta$ .

La littérature empirique la plus récente utilise  $\beta$ -convergence. Celle-ci exprime le rapprochement des niveaux de développement (en termes de taux de croissance, de revenu par tête). Elle est caractérisée par une relation négative entre le taux de croissance cumulé sur une période donnée (relativement longue) et le niveau initial du PIB par habitant.  $\beta$  mesure la vitesse de convergence, s'il est négatif cela signifie que le rythme de croissance économique des pays les moins développés est plus élevé que celui des pays les plus riches, il y a donc un processus de convergence.

Pour estimer la valeur du coefficient  $\beta$ , on recourt généralement à la méthode des moindres carrés. Celle-ci permet d'estimer la relation suivante :

$$g_i = (y_i^t - y_i^0) = a + \beta y_i^0 + e_i$$

Où :  $y_i^t$  est le logarithme du PIB par tête au temps  $t$  pour le pays  $i$ ;  $y_i^0$  est le logarithme du PIB du pays  $i$  en début de période.  $g_i$  est le taux de croissance sur la période (1960 à la période 1998), le taux de croissance sur une période est une fonction positive du logarithme du PIB réel par tête,  $e_i$  est un bruit blanc.

### B/ Sources des données.

Pour évaluer le degré de convergence des économies de l'UEMOA, nous avons utilisé le Produit Intérieur Brut (PIB) réel par tête des Etats membres de 1960 à 1998.

Cette variable mesure le revenu tiré de la production nationale.

Le PIB réel au prix du marché a été évalué aux prix de l'année 1987.

Les données annuelles que nous utilisons proviennent principalement de « World Tables » de la Banque Mondiale. Cette base de données fournit chaque année les principaux indicateurs de développement (macro-économiques, socio-économiques, etc.), notamment le PIB réel, la population.

Dans La quantification du degré de convergence, nous privilégierons le Produit Intérieur Brut (le PIB) réel par tête, alors que d'autres tel que D. Quah (1990) utilise les taux de chômage pour analyser la convergence des pays de la CEE.

Le choix du PIB par tête comme variable explicative de la convergence s'explique par le fait que :

- le PIB constitue l'indicateur le plus utilisé ;
- la collecte des données est facile à réaliser.

### **C/ Interprétation des résultats.**

Afin de mieux cerner les phénomènes intervenus sur la période de 38 ans analysée, un découpage sera opéré en trois sous-périodes : la sous-période 1960/94, la sous-période 1994/1998 et l'année 1994.

#### **1) Les résultats de $\sigma$ -Convergence.**

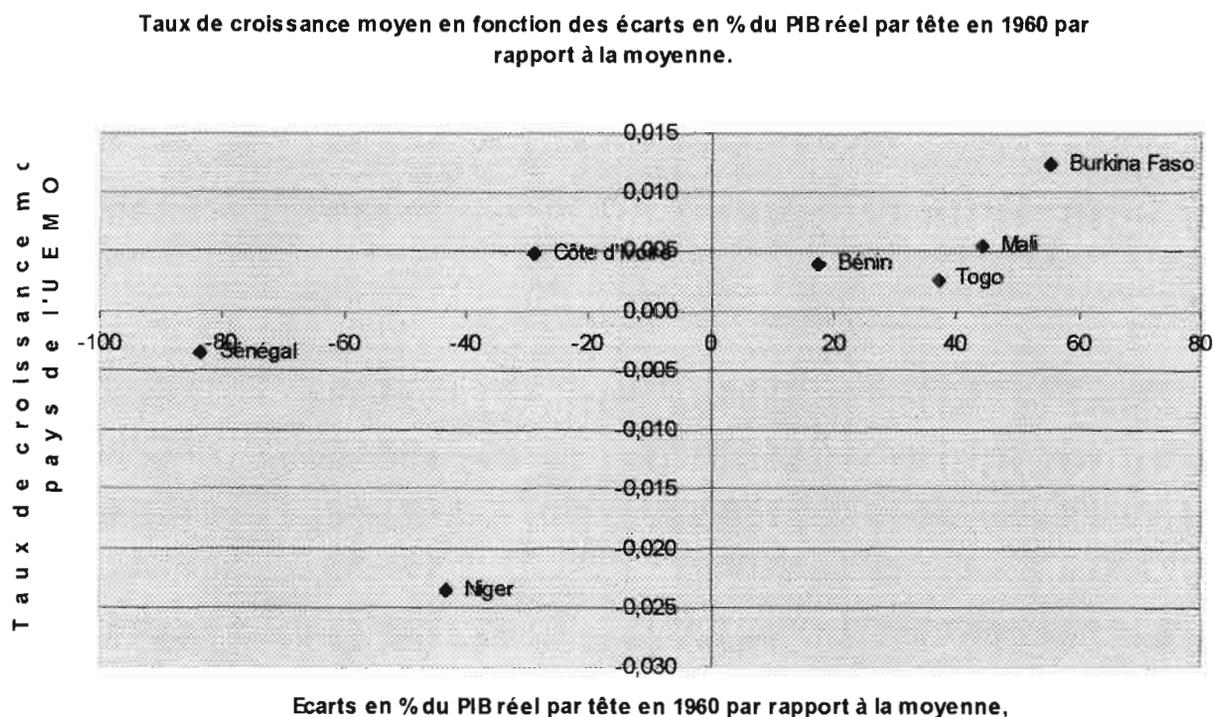
Deux hypothèses sont posées.

Hypothèse 1 : les différences entre les revenus par tête à l'intérieur d'un groupe tendent à se réduire dans le temps.

Hypothèse 2 : la convergence (le rapprochement) des pays différents initialement est possible lorsque la dispersion de leurs revenus par tête autour de la moyenne diminue avec le temps. Autrement dit, l'écart-type de ces revenus par tête devient de plus en plus petit.

L'analyse de la convergence par la représentation du taux de croissance moyen (en ordonnée) de 1960 à 1998 en fonction des écarts en % du PIB réel par tête en 1960 par rapport à la moyenne (en abscisse) montre qu'effectivement, les écarts entre les pays de l'UEMOA se réduisent à l'exception de la Côte d'Ivoire (graphique.2).

**Graphique 2 : Taux de croissance moyen en fonction des écarts en % du PIB réel par tête en 1960 par rapport à la moyenne.**



L'analyse de la convergence selon l'évolution de l'écart-type du logarithme du PIB des pays de l'UEMOA de la période 1960 à 1998 (graphique. 3) permet de vérifier que :

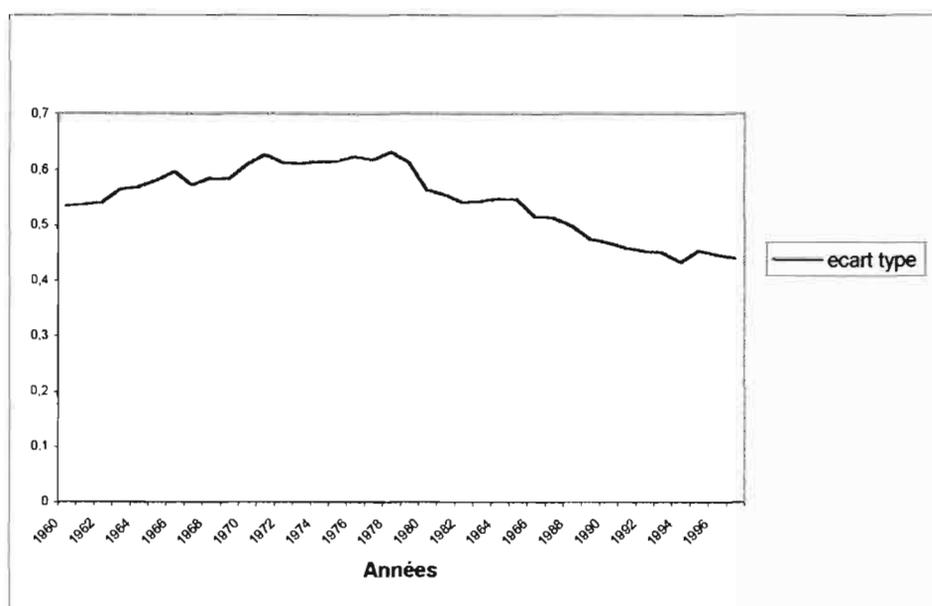
de 1960 à 1979, l'écart-type augmente. Ce résultat indique une divergence. Cette divergence est expliquée par des différences accrues dans les rythmes de croissance des revenus;

de 1980 à 1994 : l'écart-type moyen tend à baisser de 1981 à 1990, puis se stabilise jusqu'en 1994; ceci implique une réduction des divergences ;

de 1995 à 1998, l'écart-type, avant de poursuivre sa baisse, connaît en 1995 une légère hausse avant de chuter en 1996. La dévaluation de 1994 a accéléré la baisse de l'écart-type.

Un constat s'impose : la tendance à la baisse de l'écart-type du logarithme du PIB moyen a été favorisée entre autres facteurs par la crise des années 80 et 90 qui a amené les pays (initialement riches en termes de PIB réel par tête) de l'UEMOA à enregistrer des PIB par tête légèrement négatifs. En fait, il s'agit d'un nivellement vers le bas, autrement dit, il existe une convergence mais dans un sens défavorable.

**Graphique 3 : Evolution de l'écart-type du PIB réel par tête dans l'UEMOA**



## 2) Les résultats de $\beta$ -convergence.

Hypothèse 1 : Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les pays de l'UEMOA ont les mêmes caractéristiques économiques et sociales. Autrement dit, ces pays possèdent les mêmes valeurs des paramètres :  $s$  (taux d'épargne),  $n$  (taux de croissance de la population),  $\delta$  ( le taux de dépréciation du capital) et la seule différence est le niveau de capital initial. En fait, poser cette hypothèse revient à vérifier l'existence d'une convergence absolue ou en en d'autres termes, que les pays de l'UEMOA sont homogènes.

Hypothèse 2 : les pays dont le revenu par tête était en dessous de la moyenne à la date initiale auraient des taux de croissance moyens plus élevés par la suite. Pour confirmer l'hypothèse d'un processus dynamique de convergence, il suffit que le coefficient  $\beta$  soit

négatif.

Pour mesurer  $\beta$ -convergence, nous allons utiliser des données du PIB réel par tête des pays de l'UEMOA en coupe transversale, c'est-à-dire, à une période déterminée de 1960-1998.

Pour vérifier l'hypothèse d'une convergence absolue nous avons représenté le taux moyen de croissance du PIB réel par tête de 1960 à 1998 en fonction du logarithme du PIB réel par tête en 1960 (graphique 4).

Le graphique montre que le taux de croissance est négativement corrélé avec le niveau du PIB réel par tête en 1960. La représentation du taux de croissance moyen sur la période 1960/1998 en fonction du PIB réel/tête en 1960 de chaque pays de l'Union (abscisse) présente une pente négative. Cette courbe indique que les données vérifient bien l'hypothèse de convergence dans l'UEMOA. En effet, les pays dont le revenu /tête était en dessous de la moyenne communautaire en 1960 ont des taux de croissance plus élevés par la suite. En 1960:

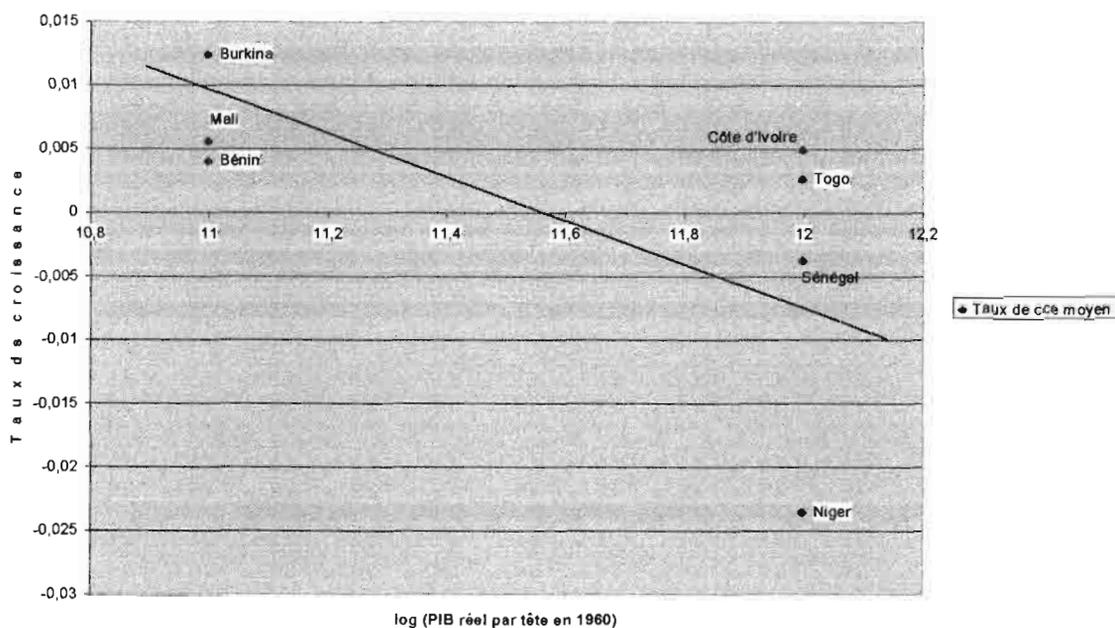
- le Burkina Faso, pays plus pauvre en termes de PIB réel (60% inférieur à la moyenne de l'UMOA) a connu un taux de croissance moyen de 1,3% en termes réels par an sur les 36 ans après indépendance ;

- le Sénégal avec un PIB réel/tête plus deux (2) fois supérieur à la moyenne de l'Union en 1960 a connu une réduction de 0,6% de son PIB/tête sur la période 1960/1998.

Globalement, les pays de l'UEMOA présentent une tendance assez nette à la convergence, seule la Côte d'Ivoire reste le pays divergeant par rapport aux autres. Commenant avec un PIB/tête plus élevé que celui des autres pays à l'exception du Sénégal, la Côte d'Ivoire a connu un taux de croissance plus élevé au cours de la période 1960/1998.

Ainsi, la convergence absolue semble se vérifier. En définitive, ce résultat nous indique que les pays de l'UEMOA sont homogènes.

**Graphique 4 : Convergence des PIB des pays de l'UEMOA : taux de croissance en fonction du niveau initial du PIB réel par tête, 1960-1998.**



- Pour estimer la valeur du coefficient  $\beta$ , on recourt généralement à la méthode des moindres carrés. Celle-ci permet d'estimer la relation suivante :

$$g_i = (y_i^t - y_i^0) = a + \beta y_i^0 + e_i$$

Où :  $y_i^t$  est le logarithme du PIB par tête au temps  $t$  pour le pays  $i$ ;  $y_i^0$  est le logarithme du PIB du pays  $i$  en début de période.  $g_i$  est le taux de croissance sur la période (1960 à la période 1998), le taux de croissance sur une période est une fonction positive du logarithme du PIB réel par tête,  $e_i$  est un bruit blanc.

Par construction la *covariance*( $e_i, y_i^0$ ) = 0.

La variable dépendante ici est  $g_i$ , obtenue par la différence entre le *logarithme du PIB réel par tête* du pays  $i$  à l'instant  $t$  et le *logarithme du PIB par tête* de ce dernier au temps 0 (1960). Dans notre régression cette variable dépendante est nommée DIFREELV.

La variable indépendante est le logarithme PIB du pays  $i$  en début de période, c'est -à-dire en 1960, elle est appelée REEL60.

Sur la base des données (1960/1998) pour l'UEMOA, l'équation estimée de la convergence s'écrit (annexe 3) :

$$DIFREELV = 2,170566 - 0,173216 REEL60$$

$$t \text{ de Student} \quad (4,851) \quad (-4,474)$$

$$n = 266 \text{ (7pays x 38 ans)}$$

$$\text{Test du } R^2 = 0,070496$$

$$F = 20,02243$$

$$\text{Durbin-Watson} = 0,071740$$

L'analyse globale du modèle appelle les remarques suivantes :

l'analyse du coefficient de détermination  $R^2 = 0,070496$  montre que celui-ci est très faible. Mais cette faiblesse peut être expliquée par le fait que le modèle n'intègre pas toutes les variables qui influencent la convergence. En effet, il s'agit d'un modèle réduit qui ne contient que deux variables dont une dépendante (DIFREELV) et une autre explicative (REEL60). La faiblesse de ce coefficient se justifie également par l'utilisation de données en coupe transversale.

La statistique de Durbin-Watson = 0,071740 est également très faible mais ce résultat n'altère en rien la validité du modèle car là aussi, dans tout modèle en coupe transversale, le Durbin-Watson n'a pas une forte signification, puisque les termes d'erreur ne pouvant pas être corrélés d'un pays à l'autre.

La variable explicative (REEL60) a le signe attendu puisque  $\beta$  est négatif et égal à  $-0,173216$  et est statistiquement significative au seuil de 5%, la valeur du ratio  $F$  renforce la significativité de la variable indépendante.

Le modèle a toutefois permis de saisir le phénomène que nous avons voulu mettre en évidence, en l'occurrence, la convergence, puisque le coefficient  $\beta$  est bien négatif ( $-0,173216$ ). Ceci confirme l'hypothèse d'une convergence dans l'UEMOA en dépit de la faiblesse du coefficient en valeur absolue.

Afin d'obtenir des résultats plus complets du phénomène de convergence dans l'UEMOA, nous avons procédé à un découpage de la période d'étude en deux sous-périodes pour tenir compte de la dévaluation intervenue en 1994.

Nous avons également introduit ce phénomène en tant que variable indicatrice, pour voir son influence dans le processus de convergence des pays de l'UEMOA.

Le découpage a consisté en l'analyse de trois sous-périodes 1960/1994 et 1994/1998.

Les résultats de nos régressions de la sous-période 1960/1994 (annexe 4) sont :

$$DIFREELV = 1,866 - 0,146 REEL60$$

$$t \text{ de Student} \quad (3,948) \quad (-3,582)$$

$$n = 238 \text{ (7 pays x 34ans)}$$

$$R^2 = 0,0515$$

$$F = 12,832$$

$$D-W = 0,0718$$

Les statistiques qui caractérisent l'équation et la variable dépendante indiquent que le  $R^2$  et le D-W restent très faibles. Comme dans l'analyse précédente, nous réitérons les mêmes explications. Par ailleurs, les résultats empiriques nous indiquent également un coefficient  $\beta = -0,14647$  toujours négatif mais plus faible en valeur absolue que celui obtenu pour la période 1960/1998 ( $\beta = -0,173216$ ).

Malgré ces faibles résultats, l'existence d'une convergence dans l'UEMOA pour la sous-période (1960/1994) est confirmée.

L'analyse de la convergence a été également menée sous la période 1994/1998 (annexe 5),

L'équation estimée donne les résultats suivants :

$$DIFREELV = 4,759 - 0,4005 REEL60$$

$$t \text{ de Student} \quad (3,597) \quad (-3,499)$$

$$n = 28 \text{ (7 pays x 4)}$$

$$R^2 = 0,320$$

$$F = 12,246$$

$$D-W = 0,636$$

Les estimations montrent que le  $\beta = -0,400554$  est toujours négatif et est bien supérieur en valeur absolue à ceux de 1960/1998 et de 1960/1994. De même, le  $R^2 = 0,320131$  et le D-W = 0,636 se sont nettement améliorés.

La conclusion qui s'impose est que les réformes et mesures prises dans le cadre de la dévaluation et de l'intégration économique semblent favoriser une convergence plus grande des économies de l'UEMOA.

L'utilisation d'une variable indicatrice, ici la dévaluation, afin de voir si ce phénomène a perturbé le processus de convergence des économies, nous a donné les résultats suivants (annexe 3) :

$$DIFREELV = 2,1715 - 0,173 REEL60 - 0,0355 DUM$$

$$t \text{ de Student} \quad (4,844) \quad (-4,467) \quad (-0,297)$$

$$n = 266 \text{ (7 pays x 38 ans)}$$

$$R^2 = 0,0708$$

$$F = 10,02$$

$$D-W = 0,073$$

Les résultats de l'introduction de la dévaluation en tant que variable muette (DUM) nous indiquent que celle-ci n'a eu aucune incidence sur le phénomène de la convergence eu égard au faible niveau de significativité de son coefficient qui a un *t de Student* de  $-0,29$ .

## **CONCLUSION GENERALE**

Face à l'intérêt croissant porté sur la convergence des économies membres de l'UEMOA, cette recherche avait pour finalité de repérer et d'analyser les aspects pratiques et théoriques liés à cette orientation. Le recours à plusieurs niveaux d'analyse – théorique et empirique – a contribué à éclairer l'ensemble du problème.

L'analyse menée lors de cette recherche a montré que la création dans un premier temps de l'UEMOA en 1962, dont la stabilité monétaire est l'une des règles essentielles du système, n'a pas plus facilité le développement des échanges que la convergence des économies ou la coordination des investissements. Il est apparu également un manque de parallélisme entre les mesures économiques et les mesures monétaires dans cette zone.

Face au constat d'échec de la politique monétaire commune à engendrer un développement économique équilibré de la zone, les partisans des unions monétaires proposent d'intégrer la dimension économique et financière à la sphère monétaire. La mise en œuvre d'une union économique opérationnelle dans l'UEMOA passe par l'assainissement du cadre macro-économique et réglementaire, l'unification des espaces économiques nationaux (union douanière et marché financier), l'harmonisation des politiques sectorielles et la convergence des politiques économiques et budgétaires. Les critères de convergence sont devenus de véritables instruments de politiques économiques pour assurer et/ou restaurer les conditions d'une intégration économique et monétaire. Dès lors, le recours aux critères de convergence pour justifier la mise en œuvre de mesures communes peut être considéré comme le manifeste des pays favorables à l'intégration économique et monétaire

La mesure du degré de convergence qui constitue un autre critère d'optimalité, a été menée sous deux angles :

- théorique: l'évaluation des performances macro-économiques et des critères de convergence nominale ;
- et empirique: la mesure du degré de convergence.

L'étude théorique de la convergence des économies de l'UEMOA a consisté en l'analyse des performances en matière d'indicateurs d'environnement « propice » et de résultat d'une part, des critères de convergence des sept pays membres de l'Union d'autre part.

S'agissant des indicateurs d'environnement «propice» (degré d'ouverture des économies, structure de l'emploi, poids relatif des divers secteurs dans chaque pays, dynamisme de l'investissement, niveau d'équipement en infrastructures et niveaux d'éducation), l'analyse nous révèle que des écarts de développement entre les Etats membre de l'Union subsistent, notamment dans les domaines de l'éducation, l'épargne et de l'investissement. Mais, la dévaluation de 1994 et les différentes réformes structurelles adoptées ont fortement stimulé l'investissement et par conséquent le taux de croissance économique.

Pour ce qui est de l'indicateur PIB, des écarts existent : deux pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire absorbent à eux seuls 70% de la production totale de l'Union. Par ailleurs, dans les pays les plus pauvres tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, le PIB réel par tête est compris entre 55% et 65% de la moyenne communautaire.

L'analyse des performances menée par rapport aux critères de convergence dans les cinq domaines que sont (la masse salariale/les recettes fiscales, les investissements/les ressources internes, le solde primaire de base/les recettes fiscales, la variation nette des arriérés intérieurs et la variation nette des arriérés extérieurs) nous révèle que tous les pays membres respectent à des degrés divers l'ensemble des critères de convergence définis. De plus, en tant que groupe appartenant à la CEDEAO, les pays de l'UEMOA respectent également les quatre critères de convergence (variabilité des taux de change, la réduction des taux d'inflation, la diminution des ratios déficits budgétaires sur le PIB et le

plafonnement du financement du déficit budgétaire par la banque centrale.) élaborés par cet organe dans la réalisation d'une zone monétaire unique (ZMU) à l'horizon 2000.

Dans le domaine empirique, nous avons cherché à évaluer le degré de convergence sur la base du produit intérieur brut (PIB). Les résultats obtenus à l'aide de deux instruments économétriques à savoir  $\sigma$  et  $\beta$  convergence indiquent une convergence des économies de l'UEMOA.

L'évaluation de la convergence par  $\sigma$  qui suppose une diminution de l'écart-type du logarithme du PIB réel dans le temps a montré que:

- de 1960 à 1979, une augmentation de l'écart-type qui signifie que les économies de l'UEMOA ont été divergentes ;
- de 1980 à 1997, l'évolution de l'écart-type indique une tendance à la baisse : ceci montre que ces mêmes économies ont connu d'abord une convergence dans un sens défavorable (un nivellement vers le bas) jusqu'en 1994 pour ensuite connaître un processus de convergence positive depuis 1995.

Les résultats de notre travail sur la mesure de  $\beta$ -convergence confirment la littérature passée de l'existence d'un processus dynamique de convergence des pays de l'UEMOA. Mais il font aussi apparaître un degré de convergence faible ; en valeur absolue ;  $\beta = 0,17$  pour la période allant de 1960 à 1998.

Par ailleurs, l'analyse menée en deux sous-périodes (1960/1994 et 1994/1998) nous indique que dans les deux cas, le processus de convergence existe mais à des degrés différents. En effet, pour la période 1960/1994 le  $\beta$  est inférieur en valeur absolue à celui de la période 1994/1998 ( $\beta = 0,14$  et  $0,40$  respectivement sur la première et la deuxième période).

Toutefois, ces résultats doivent être analysés avec circonspection, et il importe plus que jamais de rechercher les voies et moyens pour installer durablement les pays de l'UEMOA sur le sentier d'une croissance forte et équilibrée, facteur favorisant la convergence.

Les réformes institutionnelles et structurelles mises en œuvre par les Etats de l'UEMOA semblent tarder à donner leurs effets, qu'il s'agisse des mesures relatives à l'assainissement du cadre macro-économique et la libéralisation des marchés, ou de celles visant le renforcement du cadre juridique, législatif et fiscal ainsi que l'assouplissement de la législation sociale. Or, ces réformes en favorisant une plus grande flexibilité des économies et l'adaptation des structures de production, permettent aussi une croissance rapide en évitant l'apparition de déséquilibres insoutenables.

Le poids des charges d'intérêt sur la dette publique, la persistance d'un chômage élevé et les tendances démographiques sont autant de facteurs qui exigent de l'UEMOA le strict respect des critères budgétaires qui implique d'assurer la viabilité des finances publiques, condition sine qua non pour le pacte de stabilité et de croissance. Mais le respect des critères de convergence ne doit pas compromettre les objectifs socio-économiques de développement.

Dans l'UEMOA, le commerce extérieur représente plus de 60% du PIB de l'Union. Ce taux d'ouverture élevé indique que les pays de l'UEMOA sont beaucoup plus ouverts vers l'extérieur, en particulier vers la France et vers l'Union européenne, négligeant ainsi les échanges intercommunautaires. Aussi, les autorités devraient accélérer les mécanismes déjà ratifiés favorisant le marché commun car l'intégration des marchés permet non seulement le renforcement de la spécialisation des économies mais aussi stimule la rentabilité. De ce fait, l'UEMOA doit accélérer la mise en place de l'union douanière qui permet de lever les barrières à l'entrée des produits venant des pays membres.

Une des carences de l'UEMOA est la faiblesse de la mobilité des facteurs de production entre Etats. Or, il est reconnu qu'une forte mobilité de la main d'œuvre peut favoriser la convergence des revenus par tête car elle permettrait un mouvement d'harmonisation des taux de chômage dans l'Union. Aussi, la dérégulation du marché du travail, l'amélioration de la qualité de la formation et de la qualification de la main d'œuvre, l'assouplissement de la législation sociale et le renforcement du cadre juridique, législatif et fiscal sont

autant de facteurs efficaces pouvant faciliter la libre-circulation des personnes et des capitaux, les flux migratoires et l'adaptabilité du facteur travail aux modifications des besoins de l'économie.

L'activité économique des pays de l'UEMOA, essentiellement tirée par les exportations, reste fragilisée par la faiblesse de l'investissement, 15,5% du PIB en 1996. Or, ce dernier constitue un des principaux moyens d'intensification des échanges intersectoriels, de diversification des productions et d'amélioration de la productivité. Aussi, un taux d'investissement élevé permettrait d'impulser une amélioration durable du niveau de vie des populations et accélérerait le processus de rattrapage, en améliorant la circulation des biens, des services et des capitaux. L'Union devrait donc encourager l'investissement dans les Etats où les coûts de production sont les plus bas, pour renforcer la croissance des pays les moins avancés. Mais, la réduction des écarts entre les Etats devrait éviter la détérioration des conditions de la rentabilité consécutive au rattrapage des salaires à ceux des pays riches qui pourrait affecter l'investissement dans les pays pauvres.

La relance de l'investissement public impliquerait la poursuite des efforts de consolidation de l'épargne budgétaire dans les Etats, à la suite de la maîtrise progressive des dépenses publiques et de l'amélioration du recouvrement des recettes. Orienté vers le financement des infrastructures de base, en particulier routières, scolaires et sanitaires, l'investissement public contribuerait de plus en plus au soutien de la croissance à long terme, à travers notamment la valorisation des ressources humaines et la réduction des coûts des facteurs. A côté de l'investissement public, l'investissement privé, aussi bien national qu'étranger, peut jouer un rôle important dans les efforts d'une croissance saine et durable. Sa reprise et son renforcement nécessitent un financement soutenu qui implique non seulement la réduction du coût du crédit mais aussi une harmonisation de la fiscalité de l'épargne. Le démarrage de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'Union permettra une diversification des ressources financières aux initiatives privées. En palliant la faiblesse de l'épargne intérieure, les investissements directs étrangers (IDE) par des entrées de capitaux dans les pays en retard de développement peuvent constituer un accélérateur important dans le processus de convergence réelle.

Mais leur action n'aura d'impact que si ces régions bénéficient des facteurs d'attractivité tels que la proximité du marché, la qualité, la disponibilité et le coût de la main d'œuvre ; la présence d'infrastructures, la qualité de vie des pays bénéficiaires et les affinités culturelles existantes; et l'état de la concurrence dans le secteur d'activité concerné.

Aujourd'hui, les pays de l'UEMOA sont confrontés au problème de la dette qui biaise tous leurs efforts. A cet égard, le soutien de la communauté internationale, en appui aux efforts internes, demeure indispensable à travers notamment des aides-projets, et le traitement de la dette extérieure dont le service continue de peser lourdement sur la trésorerie des Etats, limitant substantiellement leurs capacités d'investissement.

Pendant longtemps, les pays de l'UMOA ont mené des politiques économiques et budgétaires autonomes en dépit de la politique monétaire commune. Ce manque de concertation a induit des divergences. Ainsi donc, pour renforcer les mécanismes de rattrapage spontanés et compenser les mécanismes de divergence liés à l'intégration une attention particulière devrait être accordée au rôle des institutions financières communautaires telles que la BOAD, pour promouvoir le financement des initiatives privées et des projets de dimension régionale. L'efficacité des politiques régionales mises en œuvre par l'UEMOA dépendra aussi du poids financier accordé par les pays membres.

Notre travail comporte, toutefois, des insuffisances et mérite que des recherches plus approfondies et plus longues soient poussées, notamment au niveau méthodologique et au niveau de la variable explicative de la convergence.

En effet, nous avons déterminé le degré de convergence réelle sur la base de  $\beta$  et  $\sigma$  convergence. Si ces deux instruments sont intéressants pour illustrer l'existence d'une convergence, ils n'expliquent pas théoriquement comment les pays les plus pauvres parviennent à rattraper les pays les plus riches. De plus, ces méthodes considérées comme statiques, ne permettent pas de prendre en compte un certain nombre de chocs qui auraient affecté le processus de rattrapage des économies et elles n'indiquent pas non plus le rythme auquel la convergence est atteinte.

Par ailleurs, nous avons calculé le degré de convergence sur la base du PIB réel. S'il est vrai que ce dernier constitue un des indicateurs le plus utilisé pour mesurer la convergence, il reste insuffisant pour expliquer à lui seul la convergence et la persistance sur longue période des écarts entre Etats concernant les taux de croissance de l'emploi (et donc de la production).

Ainsi, plusieurs directions de recherche restent ouvertes.

Tout d'abord, une analyse comparative serait intéressante entre :

- d'une part les pays de l'UEMOA et celle des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), afin d'avoir une connaissance plus complète de la convergence de la zone franc africaine dans son ensemble;
- d'autre part, l'analyse comparative par rapport aux autres pays de la CEDEAO dont les pays de l'UEMOA font partie et dont l'objectif final est de former une union monétaire à l'horizon 2000 ;
- enfin, l'analyse pourrait se faire par rapport à l'union européenne. Cette dernière, non seulement constitue le partenaire principal mais aussi un modèle de référence pour les pays de l'UEMOA sachant que les pays de la communauté européenne ont d'abord privilégié l'intégration économique avant d'aborder l'union monétaire.

Ensuite, notre recherche pourrait être élargie à une analyse dynamique prenant en compte les changements de régime.

Une autre voie de recherche serait une identification et une analyse des chocs subis par les pays de l'UEMOA, aussi bien en termes d'offre que de demande.

Enfin, il serait intéressant d'introduire d'autres variables (tels que les politiques économiques gouvernementales, le capital humain, les infrastructures de base..) dans la quantification de la convergence des pays de l'UEMOA.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Allechi M'BET.**, «La solidarité dans le système de coopération monétaire de la zone franc : mythe ou réalité» Revue ivoirienne de Sciences Economiques et Gestion N° 1, juillet 1995.

**Anderton R, Barrell R. & Mchugh** (1992), «Nominal convergence in european Wage Behaviour. Achievements and explanations», in R. Barrell (ed.), Economic convergence and Monetary Union in Europe, PP 31-57, Association for the Monetary Union of Europe, London : SAGE publication.

**Artis M. & Nachane D.** (1990), «Wage and Prices in Europe, a test of German leadership Hypothesis», Wltwirtschaftliches Archiv, 126,59-77, Kiel : Institut fürweltwirtschaft.

**ARTUS J.H.**, «Passage à l'union Economique et Monétaire en Europe» Economie et Prévisions, N° 106, 1992

**BARRO R. et Sala-I-MARTIN :**

- Economic growth and convergence across the United State, NBER working paper n° 3419, 1990.

- La croissance économique, MCGRAW-Hill/Ediscience 1995, Paris 1996.

**Bayoumi T. & Eichengreen B.**, (1994), «One money or many? on analyzing the Prospects for monetary unification in various Part of the world», Princeton Essays in International Finance n° 76, International Finance Section, Princeton University.

**Becart A.**, Intégration et développement. Bilan et perspective de la zone franche en Afrique.

**Bourguinat H.**, «Maastricht et la théorie monétaire des zones optimales», Revue française d'Economie, Volume VII, 1992.

**Bourguinat H.**, «Finance Internationale», PUF 1992.

**Capoen F., Villa P.**, «La coordination interne et externe des politiques économiques : une analyse dynamique», CEPIL, décembre 1996 -.

**Carre M.**, «European Nominal and Real Convergences: Joint Process or Rival Dynamics?», Cahiers Eco & Maths, MAD, U. De Paris 1, juin 1996.

**Carre M.**, «Debt Stabilization with a deadline: How Convergence Criteria Can Be Met?», Cahiers Eco & Maths, MAD, U. De Paris 1, février 1997.

**Carre M., Levasseur S., Portier F.**, «Economic Intégration, Asymétries and the Desirability of a Monetary Union», Cahiers Eco & Maths, MAD, U. De Paris 1, octobre 1996.

**Cour P., Rupprecht F.**, «L'intégration asymétrique au sein du continent américain : un essai de modélisation», CEPII, octobre 1996.

**Corden N.M.**, «Monetary Intégration» Essays in international finance, N° 93,1992.

**De Graw P.**, «The Economics of Monetary Intégration» oxford University Press, NEW YORK,1994.

**De Graw P.** (1995), «Monetary Union and convergence Economics» miméo, CEPR-Center for Economic Policy Research et Université de Louvain.

**Drumetz F., Erkel - Rouse, Jaillard P.**, «La convergence régionale et l'UEM», Economie et statistique, N°262-263,1993.

**Enichengreen B.**, «Is européen an optimum currency Area», NBER,working Paper, N°3579, janvier 1991.

**Fleming J.M.**, «On Exchange rate unification» Economic journal, vol 81,p467-448,1991.

**Frankel J.A. et Rose A.K.**, «The Endogeneity of optimum currency Area criteria» CEPR. Discussion Paper N° 1472,1996.

**Gervasio S. et Patrick V.** (1997), « La Zone Franc : mécanismes et perspectives macro-économiques », Ellipses/édition marketing S.A.

**Giavazzi F. et Paganno M.** (1988), « The Advantage of Tying one's Hand: E.M.S Discipline and Central Bank Credibility », European Economic Review, 32, juin, 1055-1082.

**Gjrebine A.**, «Maastricht : s'est trompé d'Europe?», Les cahiers du CERI, N°3, 1992.

**Gros D.** (1996), «A reconsideration of the optimum currency Area Approach :The role of External shocks and Labour Mobility» miméo, Bruxelles : CEPS - Center for Uuropean Policy Studies.

**Harberler G.**, «The international monetary system, some recent developments and discussions» Princeton University Press, 1970.

**Haldane A.G & B.G. Hall** (1991), «Sterlings, Relationship with the dollar and the Deutschmark : 1986-89», Economic journal, 101 :436-443.

**Hall S.G., D. Robertson & M. Wickens** (1992), «Measuring convergence of the E.C.» Economics, the Manchester School, LX Supplement, juin 92 : 99-111.

**Hurbert. G.**, «La zone franc», tome I et tome II, l'Harmattan.

**Ingram J.C.**, «The case for european monetary integration» Princeton, Essays in international finance, N° 98.

**Ingram J.C.**, «Proposal for financial integration in the atlantic community» US congress, Joint Economic Committee, p.195-207.

**Ishiyama.**, «The theory of optimum currency Area : a survey » staff papers, n°22,1975.

**Jean-Baptiste N.W.**, «Zone franc : outil de développement ou de domination ? le cas des Etats africains» Editions L'Harmattan.

**Johnson H.G.**, «The case for flexible exchange rates, cirg. N. Halm, Approaches to greater flexibility to exchange rates » Princeton, p.91-111.

**Kenen P.B.** (1969), «The théory of optimum currency area : an electic view, in Mundell R. Et Swobda», Monetary Problems of the International Economy, p 41-60.

**Larre B. Torres L.**, «La convergence est-elle spontanée? expérience de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce» Revue Economique de l'OCDE.

**Lasken D.**, «Union monétaire : différences structurelles et asymétrie des chocs », Revue Economique, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques. Vol 44,N°6, 1993.

**Laurence B.**, «Symétrie des chocs en union Européenne: une analyse dynamique» Economie Internationale n° 70, 2° trimestre.

**LLADSER A.**, «Etude méthodologique de la notion de convergence», (MODEM, U. De Paris 10), 1996

**Malgrange P.**, «Y - a -t- il convergence des modes de formation des salaires en Europe ? Une étude comparative de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France» communication présentée aux journées de l'Association Française de Sciences Economiques, AFSE, mai 1995, Nantes.

**Mc Kinnon R.I.**, «Optimum currency Area» AER, 1963.

**Mundell R.A.**, «The theory of optimum Area» AER, septembre 1961.

**Philip K.**, «International Economics and International Economic Policy» A Reader, second Edition, Mcgraw-Hill, Inc.

**Rémi. G.**, «Le franc CFA : pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé» Editions SEPIA, 1996.

**Saint-Paul G.**, «Economic Integration, Factor Mobility, and Wage Convergence» (CNRS, EHESS, ENS), janvier 1997.

**Semedo G.**, «Critères de convergence en Europe, éligibilité à la Monnaie unique et ancrage nominal du franc CFA» U. Tours, 1997.

**Tower E. et Willet T.** (1976), « The thory of optimum currency areas and exchange rate flexibility », Special Paper in International Economics ; 11, Princeton University, mai.

**Quah.D.** (1993), «Galton's Fallacy and Tests of the convergence Hypothesis, Scandinavian» Journal of Economics, December, 95(4), pp427-43.

**Quiggin and Dowrik**, «GDP and Convergence» AER, sept 1997.

**Zone FRANC**, sous la direction de René SANDRETTO, les Editions de l'Épargne, Paris, 1994.

## Annexe 1 : L'UMOA est-elle une zone monétaire optimale ?

Si l'on se réfère à la définition donnée aux ZMO à savoir une zone soumise soit à une monnaie unique soit à un régime de changes fixes, l'UEMOA semble être une zone monétaire optimale par excellence.

Cependant, la particularité des liens monétaires entre les pays de la zone et la France fait que l'UEMOA constitue une zone monétaire asymétrique ; la France représentant le pays centre.

Par ailleurs, dès lors qu'on aborde les critères de détermination des ZMO, l'UEMOA semble s'écarter des zones monétaires optimales (ZMO) puisqu'aucun de ces critères ne semblent être vérifiés dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (voir M. L. DIALLO, 1997).

En effet, s'agissant du critère de mobilité des facteurs de production et de flexibilité des salaires, nous pouvons dire que ce critère ne s'y applique pas en UMOA, car non seulement la rigidité des prix et des salaires n'est pas vérifiée, mais en plus, la maîtrise de l'inflation dans cette zone constitue une des règles d'or de la politique monétaire commune. Par ailleurs, les pays de cette union ont privilégié des stratégies de développement fondées sur l'import - substitution (qui ont conduit, à une prolifération d'unités manufacturières concurrentes, de petites tailles et dont les coûts sont élevés.) au détriment d'une politique de spécialisation permettant d'éviter les phénomènes de report de demande d'un pays vers l'autre.

Enfin, la mobilité du travail, des flux financiers et de l'investissement direct n'est pas constatée entre les pays de cette zone.

Pour ce qui est du degré de diversification, les économies de l'UEMOA sont la plus part monoproductrices avec un tissu industriel quasiment inexistant, ce qui rend ce critère peu plausible.

Le degré d'intégration financière : l'UEMOA ne dispose pas d'une surface économique suffisante pour développer des marchés monétaires et financiers dans le cadre national, de plus les marchés financiers existants sont réglementés (la politique monétaire est directe avec des taux d'intérêt administrés).

Bien que les textes de 1972/1973 instituant l'UMOA aient prévu l'intégration financière notamment avec la convertibilité totale du FCFA qui constituait un avantage exceptionnel pour les pays de la zone la politique de stabilité monétaire suivie n'a pas réussi à maintenir les capitaux à l'intérieur de la zone ni à les diriger vers des emplois plus efficaces.

Enfin, l'ouverture des pays de l'UEMOA s'est faite d'abord avec le reste du monde (en particulier la France pour ensuite évoluer vers l'union européenne).

Toutefois, la décision de renforcer les relations commerciales entre les Etats dans un objectif de mettre en place une zone de libre échange économique et la coordination des politiques budgétaires ne constituerait-elle un pas vers la zone monétaire optimale ?

Annexe 2 : Les différents instruments de politique monétaire de la BCEAO.

Politique monétaire : les techniques d'intervention  
Contrôle quantitatif de la distribution de crédits

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Taux de réescompte      | <u>Objectifs</u> : Agir sur la demande de crédit. Le renchérissement du loyer d'argent entraîne une baisse de la demande de prêts. Dans l'UMOA, Les pays doivent résoudre une contradiction de taille : les taux doivent être assez modérés pour favoriser l'activité et assez élevés pour attirer les capitaux extérieurs et dissuader les investisseurs locaux d'aller chercher à l'étranger des rémunérations plus avantageuses.   |
| Plafonds de réescompte  | <u>Objectifs</u> : Doser quantitativement le volume des crédits distribués, selon les secteurs économiques. Dans l'UMOA, le montant des concours susceptibles d'être accordé au financement de l'économie est fixé par le conseil d'administration. Les comités nationaux déterminent ensuite dans chaque pays les concours pouvant être offerts aux banques, aux établissements financiers, au Trésor public pour le réescompte d'obligations cautionnées à l'Etat et aux collectivités publiques dans les limites statutaires de 20% des recettes fiscales constatées au cours de l'exercice précédent. |
| Réserves obligatoires   | <u>Objectifs</u> : Agir sur la liquidité. La banque centrale oblige les banques commerciales à maintenir sur un compte non rémunéré des avoirs d'un montant équivalent à un pourcentage minimal de leur passif exigible. La hausse du taux de réserves obligatoires freine l'essor de la création de monnaie scripturale par le crédit. Dans l'UMOA, les banques sont très dépendantes de l'institut d'émission mais l'article des statuts de la BCEAO dispose que des réserves obligatoires peuvent être imposées aux banques si besoin est.   |
| Politique d'open market | <u>Objectifs</u> : Faire varier le volume des liquidités, et donc le loyer de l'argent sur le marché financier, en achetant ou vendant des bons du Trésor à court terme. Un achat par la banque centrale en échange de monnaie entraîne une hausse des liquidités qui débouche sur une baisse des taux d'intérêt. L'instauration d'un marché  |

monétaire dans l'UMOA permet de procéder à de telles interventions.

Suite et fin annexe 2 : Les différents instruments de politique monétaire de la BCEAO.

Contrôle Quantitatif de La Distribution de Crédits.

Différenciation des taux

Objectifs : Favoriser ou contraindre certains secteurs de l'économie en accordant des crédits à des taux d'intérêt plus ou moins forts. Dans l'UMOA, la banque centrale offre des taux préférentiels aux crédits à l'exportation ou aux crédits de financement de marchés publics. Les découverts accordés aux entreprises de négoce et les financements d'importation supportent des taux plus élevés.

Réescompte de crédits

Objectifs : Orienter le crédit en fixant une Sélectivité des plafonds selon l'utilité économique des demandes de crédits. Le conseil d'administration de la BCEAO est chargé de définir les conditions d'escompte, d'acquisition, de vente, de prise en pension ou en gage des créances sur les Etats de l'Union, les entreprises et les particuliers. Il n'y a pas de limite spécifique aux concours à moyen terme : les interventions sont englobées dans le plafond global des concours de la banque centrale à

# ANNEXE 3

LS // Dependent Variable is DIFREELV

Date: 06/19/98 Time: 13:05

Sample: 1 238

Included observations: 238 after adjusting endpoints

| Variable           | Coefficient | Std. Error            | T-Statistic | Prob.     |
|--------------------|-------------|-----------------------|-------------|-----------|
| C                  | 1.866036    | 0.472630              | 3.948198    | 0.0001    |
| REEL60             | -0.146471   | 0.040888              | -3.582271   | 0.0004    |
| R-squared          | 0.051571    | Mean dependent var    |             | 0.174499  |
| Adjusted R-squared | 0.047553    | S.D. dependent var    |             | 0.319707  |
| S.E. of regression | 0.312013    | Akaike info criterion |             | -2.321053 |
| Sum squared resid  | 22.97509    | Schwartz criterion    |             | -2.291875 |
| Log likelihood     | -59.50200   | F-statistic           |             | 12.83267  |
| Durbin-Watson stat | 0.071870    | Prob(F-statistic)     |             | 0.000414  |

## ANNEX 4

| LS // Dependent Variable is DIFREELV                |             |                       |             |           |
|---|-------------|-----------------------|-------------|-----------|
| Date: 06/19/98 Time: 13:07                          |             |                       |             |           |
| Sample: 1 28  |             |                       |             |           |
| Included observations: 28 after adjusting endpoints |             |                       |             |           |
| Variable  | Coefficient | Std. Error            | T-Statistic | Prob.     |
| C   | 4.759075    | 1.323109              | 3.596889    | 0.0013    |
| REEL60  | -0.400557   | 0.114463              | -3.499431   | 0.0017    |
| R-squared   | 0.320191    | Mean dependent var    |             | 0.133190  |
| Adjusted R-squared                                  | 0.294044    | S.D. dependent var    |             | 0.356573  |
| S.E. of regression                                  | 0.299597    | Akaike info criterion |             | -2.341884 |
| Sum squared resid                                   | 2.333719    | Schwartz criterion    |             | -2.246727 |
| Log likelihood                                      | -4.943902   | F-statistic           |             | 12.24601  |
| Durbin-Watson stat                                  | 0.636115    | Prob(F-statistic)     |             | 0.001699  |

## ANNEXE 5

LS // Dependent Variable is DIFREELV

Date: 06/19/98 Time: 12:45

Sample: 1 266

Included observations: 266

| Variable           | Coefficient | Std. Error            | T-Statistic | Prob.     |
|--------------------|-------------|-----------------------|-------------|-----------|
| C                  | 2.171502    | 0.448252              | 4.844380    | 0.0000    |
| REEL60             | -0.173216   | 0.038778              | -4.466907   | 0.0000    |
| DUM                | -0.035554   | 0.119828              | -0.296706   | 0.7669    |
| R-squared          | 0.070807    | Mean dependent var    |             | 0.170151  |
| Adjusted R-squared | 0.063741    | S.D. dependent var    |             | 0.323309  |
| S.E. of regression | 0.312835    | Akaike info criterion |             | -2.312945 |
| Sum squared resid  | 25.73867    | Schwartz criterion    |             | -2.272530 |
| Log likelihood     | -66.81592   | F-statistic           |             | 10.02065  |
| Durbin-Watson stat | 0.073495    | Prob(F-statistic)     |             | 0.000064  |